



Rapport de gestion

**Trimestres et neuf mois terminés les
30 septembre 2009 et 2008**

RAPPORT DE GESTION

Groupe Aeroplan Inc. (avec ses filiales directes et indirectes, lorsque le contexte l'exige, « Groupe Aeroplan » ou la « Société ») a été constitué le 5 mai 2008 en vertu des lois du Canada en tant que filiale en propriété exclusive du Fonds de revenu Aéroplan (le « Fonds »). Le 8 mai 2008, la Société a conclu une convention d'arrangement avec, entre autres parties, le Fonds, laquelle prévoyait la mise en œuvre d'un plan d'arrangement, en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions (l'« arrangement »). L'arrangement prévoyait l'échange des parts du Fonds contre des actions ordinaires de Groupe Aeroplan à raison d'une action pour une part. Dans le cadre de l'arrangement, les porteurs de parts du Fonds sont devenus les actionnaires de Groupe Aeroplan, qui est quant à lui devenu l'unique propriétaire de toutes les parts du Fonds en circulation. La date de prise d'effet de l'arrangement est le 25 juin 2008. L'arrangement a été comptabilisé selon la méthode de la continuité des intérêts communs du Fonds, puisque Groupe Aeroplan a continué d'exercer les mêmes activités que le Fonds et qu'il n'y a eu aucun transfert de propriété. Les 29 et 30 décembre 2008, Groupe Aeroplan a franchi les derniers jalons de sa réorganisation structurelle entamée à la conclusion de l'arrangement, le 25 juin 2008. Au terme de cette réorganisation, Société en commandite Aéroplan (la « Société en commandite ») a été liquidée et dissoute, alors que le Fonds et la Fiducie Aéroplan ont été liquidés.

Groupe Aeroplan tire son bénéfice de sa participation dans Aéroplan Canada Inc. (« Aéroplan » ou « Aéroplan Canada »), successeur de la Société en commandite depuis la réorganisation de décembre 2008, et de ses autres filiales en Europe et au Moyen-Orient, gérées par Groupe Aeroplan Europe. Le présent rapport de gestion contient une analyse de la situation financière et des résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.

Le présent rapport de gestion est établi en date du 12 novembre 2009 et doit être lu à la lumière des états financiers consolidés intermédiaires de Groupe Aeroplan pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009 et des notes y afférentes, des états financiers consolidés vérifiés de Groupe Aeroplan pour les exercices terminés les 31 décembre 2008 et 2007 et des notes y afférentes, du rapport de gestion de Groupe Aeroplan (le « rapport de gestion de 2008 »), ainsi que de la notice annuelle et de la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Groupe Aeroplan datées respectivement du 27 mars et du 15 avril 2009.

Les résultats et les flux de trésorerie de Groupe Aeroplan sont soumis à certains risques. Pour une description des risques, se reporter à la rubrique [Risques et incertitudes](#).

AVERTISSEMENT CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient des énoncés prospectifs. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'usage de termes tels que « prévoir », « croire », « pouvoir », « estimer », « s'attendre à », « avoir l'intention de », « planifier », « projeter » et d'autres termes semblables, parfois employés au futur ou au conditionnel, et à l'emploi d'autres termes semblables, notamment à la mention de certaines hypothèses. Ces énoncés peuvent porter, par exemple, sur des stratégies, des attentes, des objectifs, des activités prévues ou des mesures à venir.

De par leur nature, les énoncés prospectifs partent d'hypothèses et sont soumis à d'importants risques et incertitudes. Les prévisions, les prédictions ou les énoncés prospectifs ne sont pas fiables en raison notamment de la nature évolutive des événements externes et des incertitudes auxquelles les activités et la structure de l'entreprise sont soumises en général. La réalité pourra se révéler très différente des résultats exprimés dans les énoncés prospectifs pour de nombreuses raisons, entre autres les risques liés à l'entreprise et au secteur d'activité, les problèmes de liquidité d'Air Canada, la dépendance envers les quatre principaux partenaires commerciaux qui achètent des services de commercialisation de la fidélisation, notamment des milles d'Aéroplan, les perturbations affectant Air Canada ou le secteur du voyage, des changements dans l'industrie du transport aérien et une hausse des frais aériens, la réduction du taux d'activité, d'utilisation et d'accumulation des milles Aéroplan, un ralentissement de l'économie ou du marché de détail, un nombre plus élevé que prévu d'échanges contre des primes, la concurrence, les coûts d'approvisionnement et de capacité, les frais d'échange

futurs non provisionnés, l'omission de protéger les bases de données et les renseignements personnels des consommateurs, les lois sur la protection des renseignements personnels des consommateurs, les modifications apportées aux programmes Aéroplan et Nectar, le caractère saisonnier des activités, d'autres facteurs et le rendement antérieur, les questions de réglementation, l'appel lié à la TVA, la dépendance envers le personnel clé, les relations de travail et le passif au titre du régime de retraite, les pannes technologiques et l'incapacité d'utiliser les logiciels de tiers, l'omission de protéger les droits de propriété intellectuelle, les fluctuations des taux d'intérêt et des devises, les restrictions et engagements relatifs au niveau d'endettement stipulés dans les emprunts actuels et futurs, la dilution pour les actionnaires de Groupe Aeroplan, l'incertitude relative aux paiements des dividendes, le risque de refinancement de la dette, la gestion de la croissance de même que les autres facteurs précisés dans ce rapport de gestion. Les énoncés prospectifs contenus dans les présentes témoignent des attentes de Groupe Aeroplan au 12 novembre 2009 et ils pourraient changer après cette date. Toutefois, Groupe Aeroplan n'a aucunement l'intention ni l'obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs, que ce soit en raison d'une nouvelle information, d'un fait nouveau ou pour toute autre raison, sauf si cela est exigé en vertu des règlements en valeurs mobilières applicables.

Rubriques du rapport de gestion:

GLOSSAIRE	4
APERÇU	6
STRATÉGIE	6
INDICATEURS DE RENDEMENT	7
CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS	9
POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE	9
RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS	9
SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES.....	10
INFORMATIONS SECTORIELLES	11
RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN POURCENTAGE ...	13
COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 2009 ET 2008	13
COMPARAISON DES PÉRIODES DE NEUF MOIS TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE 2009 ET 2008.....	17
SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS	21
STRATÉGIE DE FINANCEMENT	22
SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT	22
GARANTIES (ARRANGEMENTS HORS BILAN) ET PASSIFS ÉVENTUELS	27
OPÉRATIONS AVEC AIR CANADA.....	29
SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES	32
SWAP DE DEVICES	32
DIVIDENDES.....	32
CAPITAL-ACTIONS	33
RÉSULTAT PAR ACTION	33
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN	33
ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES	33
MODIFICATIONS COMPTABLES	34
MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR	35
CONTRÔLE ET PROCÉDURES	36
PERSPECTIVES	36
RISQUES ET INCERTITUDES.....	36
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	37

GLOSSAIRE

« **Milles Aéroplan** » : milles, points ou primes d'autres programmes de fidélisation émis par les filiales de Groupe Aeroplan selon les programmes respectifs exploités par chacune des entités.

« **Milles Air Canada** » : milles émis par Air Canada en vertu du programme Aéroplan avant le 1^{er} janvier 2002.

« **Partenaires d'accumulation** » : partenaires commerciaux qui achètent des services de promotion liés au programme de fidélisation, y compris les milles Aéroplan.

« **Produits au titre des milles Aéroplan** » : produits tirés des milles Aéroplan échangés et des désistements.

« **Programme Aéroplan** » : programme de promotion lié à la fidélisation exploité par Aéroplan Canada.

« **Coût moyen des primes par mille** » : coût qui équivaut, pour une période donnée, au coût des primes pour la période divisé par le nombre de milles Aéroplan échangés contre des primes pour cette période.

« **Désistement** » : nombre estimatif de milles Aéroplan vendus qui ne devraient pas être échangés. De par leur nature, les désistements sont assujettis à des estimations et à l'exercice du jugement. Selon l'hypothèse la plus probable actuelle de la direction, le pourcentage de désistements estimatif pondéré consolidé moyen s'établit à environ 17 % (17 % en 2008). Les désistements sont constatés à titre de produits sur la durée estimative d'un mille, qui est actuellement de 30 mois pour le programme Aéroplan, soit le délai moyen entre la vente d'un mille et son échange contre des primes. La durée estimative des points émis en vertu du programme Nectar est de 15 mois.

« **Milles ayant fait l'objet d'un désistement** » : milles valides émis, non expirés, qui ne devraient pas être échangés.

« **Variation des frais d'échange futurs** » : variation du passif relatif aux frais d'échange futurs estimatif survenue au cours d'un trimestre (pour les périodes intermédiaires) ou d'un exercice (pour la présentation de l'information financière annuelle). Aux fins de ce calcul, le solde d'ouverture du passif relatif aux frais d'échange futurs est réévalué au moyen de l'application rétroactive à toutes les périodes antérieures du dernier coût moyen des primes par mille pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle). Elle est calculée en multipliant la variation du nombre estimatif de milles Aéroplan en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement d'une période à l'autre par le coût moyen des primes par mille pour la période.

« **Partenaires commerciaux** » : partenaires d'accumulation et partenaires d'échange.

« **Milles expirés** » : milles retranchés du compte d'un membre et qui ne sont plus échangeables.

« **Frais d'échange futurs** » : total du passif estimatif relatif au coût futur des primes à l'égard des milles Aéroplan vendus et en cours, déduction faite des désistements, évalué en fonction du dernier coût moyen des primes par mille pour le dernier trimestre écoulé (pour les périodes intermédiaires) ou le dernier exercice écoulé (pour la présentation de l'information financière annuelle).

« **PCGR** » : principes comptables généralement reconnus du Canada.

« **Facturation brute** » : produit brut tiré de la vente de milles Aéroplan.

« **Groupe Aeroplan Europe** » : division de Groupe Aeroplan qui exerce ses activités en Europe et au Moyen-Orient, réunissant le programme Nectar, LMG Insight & Communication et Air Miles Middle East.

« **LMG** » : Loyalty Management Group Limited, société constituée sous le régime des lois de l'Angleterre et du pays de Galles.

« **Investissements de maintien** » : dépenses engagées afin de maintenir les activités ou la capacité de service.

« **Milles** » : milles émis en vertu du programme Aéroplan par Aéroplan ou par Air Canada ou points ou primes d'autres programmes de fidélisation émis par les filiales de Groupe Aeroplan en vertu des programmes respectifs exploités par ces entités.

« **Politique de validité des milles** » : règles et conditions du programme Aéroplan en vertu desquelles : i) depuis le 1^{er} janvier 2007, les milles inutilisés par un membre après 7 ans (84 mois) ne sont plus valides et sont retranchés du solde du compte du membre. Tous les milles émis avant le 1^{er} janvier 2007 sont considérés comme ayant été accumulés le 31 décembre 2006 aux fins du calcul de la période de 7 ans, portant ainsi la fin éventuelle de leur période de validité au 31 décembre 2013; ii) depuis le 1^{er} juillet 2007, les membres sont tenus d'effectuer au moins une opération dans le cadre du programme Aéroplan, à savoir une accumulation ou un échange, au cours de la période précédente de 12 mois consécutifs, à défaut de quoi les milles accumulés dans le compte seront perdus. Les milles expirés peuvent être rétablis moyennant des frais de 30 \$ plus 0,01 \$ par mille rétabli.

« **Nectar** » ou « **Programme Nectar** » : programme de promotion lié à la fidélisation exploité par Groupe Aeroplan Europe.

« **Capacité productive** » : englobe les positions de chef de file de Groupe Aeroplan et de ses filiales sur le marché et leurs marques, le grand nombre de leurs membres, leurs relations avec les partenaires commerciaux ainsi que leur technologie et leurs employés.

« **Échange de milles Aéroplan** » : événement déclenchant la constatation des produits lors de l'échange de milles Aéroplan par des membres en fonction du prix de vente moyen cumulatif des milles Aéroplan accumulés émis depuis le 1^{er} janvier 2002.

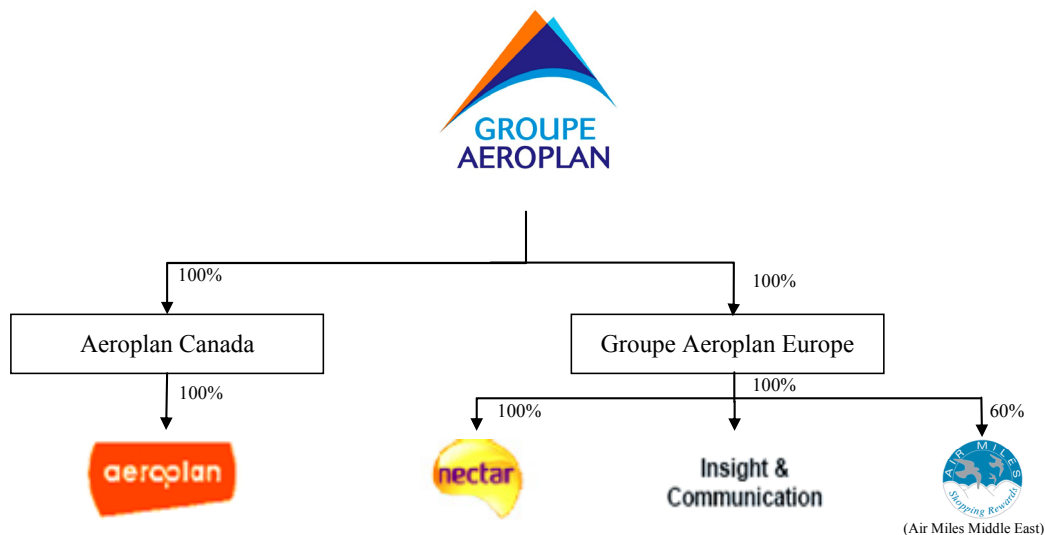
« **Partenaires d'échange** » : partenaires commerciaux qui offrent des primes-voyages, des réductions sur des articles achetés et d'autres primes aux membres en échange de milles.

« **Total des milles** » : totalité des milles échangeables (y compris les milles ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides), émis par Aéroplan ou par Air Canada (avant le 1^{er} janvier 2002) en vertu du programme Aéroplan, ou émis par les filiales de Groupe Aeroplan en vertu des programmes respectifs exploités par ces entités.

APERÇU

Groupe Aeroplan est un acteur international de premier plan dans le domaine de la gestion de la fidélisation. Au 30 septembre 2009, Groupe Aeroplan comptait deux secteurs d'activité : le secteur Canada, qui englobe les activités d'Aéroplan Canada, et le secteur Europe et Moyen-Orient, qui englobe les activités de Groupe Aeroplan Europe en Europe et au Moyen-Orient.

Aéroplan Canada exploite le programme Aéroplan, programme de fidélisation par excellence au Canada, tandis que Groupe Aeroplan Europe exploite Nectar, principal programme de fidélisation de coalition du Royaume-Uni, ainsi que Air Miles Middle East dans la région du golfe Persique, par l'entremise de sa participation de 60 % dans Rewards Management Middle East Limited (« RMMELE »). Groupe Aeroplan Europe exploite également LMG Insight & Communication (« I&C »), société d'analyse des connaissances et des données sur la clientèle offrant des services internationaux aux détaillants et à leurs fournisseurs. Le 30 juin 2009, Groupe Aeroplan Europe a conclu une entente visant l'acquisition d'une participation de 75 % dans un programme de fidélisation coalisé en Italie qu'il compte exploiter. Le programme doit être lancé en 2010. Le 3 novembre 2009, Groupe Aeroplan a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des activités de Carlson Marketing, tel que décrit à la rubrique *Événements postérieurs à la date du bilan*. L'opération, qui doit être approuvée par certaines autorités de réglementation au Canada et aux États-Unis, devrait se conclure avant la fin de 2009. L'information prospective contenue dans le présent rapport de gestion ne tient pas compte de l'incidence de cette acquisition. Le diagramme suivant illustre la structure opérationnelle de Groupe Aeroplan au 30 septembre 2009.



Nota : Le diagramme ci-dessus ne reflète pas la structure d'entreprise réelle de Groupe Aeroplan, mais plutôt sa structure opérationnelle.

STRATÉGIE

Se reporter à la rubrique correspondante du rapport de gestion de 2008 de Groupe Aeroplan pour une présentation de sa stratégie.

INDICATEURS DE RENDEMENT

BÉNÉFICE D'EXPLOITATION

Produits

Groupe Aéroplan tire sa facturation brute principalement de la vente de milles Aéroplan à ses partenaires d'accumulation. Il est caractéristique de l'exploitation de la Société que les produits bruts qu'elle tire de la vente de milles Aéroplan à ses partenaires, autrement dit la « facturation brute », sont reportés, puis constatés à titre de produits, conformément aux PCGR, au moment où les milles Aéroplan sont échangés par les membres. En se fondant sur l'expérience passée, la direction prévoit qu'un certain nombre de milles Aéroplan vendus ne seront jamais échangés par les membres. Il s'agit des « désistements ». Groupe Aéroplan constate les produits liés aux milles Aéroplan dont il ne prévoit pas qu'ils seront échangés par les membres selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée moyenne estimative d'un mille Aéroplan, actuellement estimée à 30 mois pour le programme Aéroplan et à 15 mois pour le programme Nectar.

En outre, Groupe Aéroplan touche des honoraires pour la gestion du programme hiérarchisé pour grands voyageurs d'Air Canada. Les autres produits, constitués des frais facturés aux membres pour divers services, des redevances tirées de l'utilisation de la marque de commerce *Air Miles*, ainsi que des honoraires tirés de la commercialisation du savoir-faire et des services analytiques en matière de fidélisation fournis à des entreprises de détail et à des entreprises de fourniture de produits de consommation emballés, sont constatés lorsque les services sont rendus ou que les redevances ont été gagnées.

Coût des primes et charges d'exploitation

Le coût des primes s'entend du coût d'achat des billets d'avion ou d'autres produits ou services des partenaires d'échange pour remettre aux membres les primes qu'ils ont choisies au moment de l'échange de leurs milles Aéroplan. À ce moment-là, Aéroplan engage et constate le coût d'achat des primes choisies. Le coût total des primes varie selon le nombre de milles Aéroplan échangés et le coût des primes achetées par Aéroplan relativement aux milles échangés.

Le coût moyen des primes par mille échangé est une mesure importante, car une simple variation, si faible soit-elle, peut avoir de fortes répercussions sur le coût global compte tenu de l'importance du volume des milles Aéroplan échangés.

Les charges d'exploitation engagées représentent, entre autres, les frais d'exploitation des centres de contacts, principalement constitués des salaires et des charges sociales ainsi que les frais de publicité et de promotion, les frais liés aux systèmes et à la technologie de l'information et les autres frais généraux de l'entreprise.

BÉNÉFICE AVANT INTÉRÊTS, IMPÔTS ET AMORTISSEMENT (BAIIA) AJUSTÉ

La direction se sert du BAIIA ajusté en fonction de certains facteurs propres aux activités de la Société, tels que les variations des produits perçus d'avance et la variation des frais d'échange futurs (le « BAIIA ajusté ») pour évaluer le rendement et pour mesurer la conformité aux clauses restrictives relatives à la dette. De l'avis de la direction, le BAIIA ajusté aide les investisseurs à comparer le rendement de Groupe Aéroplan d'une manière uniforme, sans égard à l'amortissement, qui par sa nature est un élément hors trésorerie et peut varier de façon importante en fonction des méthodes de comptabilisation utilisées ou de divers facteurs hors exploitation tels que le coût d'origine.

La variation des produits perçus d'avance correspond à la différence entre la facturation brute et les produits au titre des milles Aéroplan constatés en fonction de l'échange contre des primes et de la constatation des désistements.

Les frais d'échange futurs correspondent à l'estimation par la direction du coût futur des primes au titre des milles Aéroplan vendus en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin d'une période. Les frais d'échange futurs sont réévalués à la fin de la période selon le coût unitaire moyen le

plus récemment établi par mille Aéroplan échangé durant la période en question (coût des primes / nombre de milles Aéroplan échangés) appliqué au nombre de milles Aéroplan en cours et n'ayant pas fait l'objet d'un désistement à la fin de la période. Par conséquent, les frais d'échange futurs et la variation des frais d'échange futurs doivent être calculés à la fin de la période et pour la période. La simple somme des variations séquentielles d'une période à l'autre pour aboutir à une variation cumulative pour une période donnée peut produire des résultats erronés selon la fluctuation du coût moyen des primes par mille Aéroplan échangé durant la période en question.

Le BAIIA et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures non conformes aux PCGR recommandées par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (« ICCA ») conformément au projet formulé dans sa publication de février 2008, intitulée *Améliorer la communication de l'information au moyen de mesures financières hors PCGR – Principes généraux et lignes directrices sur la présentation du BAIIA et des flux de trésorerie disponibles*.

Le BAIIA ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice d'exploitation ou au bénéfice net pour mesurer le rendement et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*. Le BAIIA ajusté ne doit pas être utilisé comme mesure exclusive des flux de trésorerie, puisqu'il ne tient compte ni de la croissance du fonds de roulement, ni des dépenses en immobilisations, des remboursements de la dette et d'autres rentrées et sorties de fonds, lesquelles sont présentées dans les états des flux de trésorerie.

BÉNÉFICE NET AJUSTÉ

Le bénéfice net ajusté se définit comme le bénéfice net calculé selon les PCGR, ajusté pour tenir compte de l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie, de la variation des produits perçus d'avance, de la variation des frais d'échange futurs et de l'incidence fiscale connexe au taux d'imposition effectif présenté dans l'état des résultats. Le bénéfice net ajusté aide à évaluer la rentabilité d'une manière cohérente avec le BAIIA ajusté.

Le bénéfice net ajusté n'est pas une mesure conforme aux PCGR, il ne saurait se substituer au bénéfice net pour mesurer la rentabilité et il n'est pas comparable aux mesures similaires employées par d'autres émetteurs. Pour un rapprochement avec les PCGR, se reporter au [SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES](#) sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*.

FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES NORMALISÉS (« FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES »)

Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure non conforme aux PCGR recommandée par l'ICCA en vue d'établir une mesure cohérente et comparable des flux de trésorerie disponibles d'une entité à l'autre à partir des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation. Cette mesure est utilisée comme indicateur de la solidité et de la performance financière.

Les flux de trésorerie disponibles se définissent comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, comme ils sont comptabilisés selon les PCGR, déduction faite des ajustements pour tenir compte:

- a) du total des dépenses en immobilisations inscrit selon les PCGR;
- b) des dividendes, quand cela est stipulé, à moins qu'ils ne soient déduits du calcul des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Pour un rapprochement avec les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, se reporter au *SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSorerIE DISPONIBLES* sous la rubrique *Résultats d'exploitation et résultats financiers*.

CAPACITÉ DE PRODUIRE DES RÉSULTATS

Pour une analyse des facteurs en cause, se reporter au rapport de gestion de 2008.

POINTS SAILLANTS DU TRIMESTRE

- Facturation brute de 335,9 M\$
- Bénéfice d'exploitation de 42,3 M\$
- Bénéfice net de 18,8 M\$
- Résultat par action de 0,09 \$
- Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation de 75,2 M\$
- BAIIA ajusté de 76,7 M\$
- Bénéfice net ajusté de 45,4 M\$
- Flux de trésorerie disponibles de 44,0 M\$

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET RÉSULTATS FINANCIERS

Certaines des données financières de Groupe Aeroplan ci-après sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009 et des notes y afférentes, avec lesquels ces données doivent être lues.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'EXPLOITATION CONSOLIDÉS ET RAPPROCHEMENT DU BAIIA, DU BAIIA AJUSTÉ, DU BÉNÉFICE NET AJUSTÉ ET DES FLUX DE TRÉSORERIE DISPONIBLES

(en milliers, sauf l'information sur les actions et les données par action) (non vérifiés)	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre		%Δ	Cumul annuel
	2009	2008	2009	2008		
	\$	\$	\$	\$		
Facturation brute au titre de la vente de milles Aéroplan	335 882	355 603	999 962	1 056 111	(5.5)	(5.3)
Produits au titre des milles Aéroplan	303 181	313 319	951 325	968 184	(3.2)	(1.7)
Autres produits	19 467	21 635	60 662	59 713	(10.0)	1.6
Total des produits	322 648	334 954	1 011 987	1 027 897	(3.7)	(1.5)
Coût des primes	(187 994)	(191 033)	(616 084)	(606 853)	(1.6)	1.5
Marge brute	134 654	143 921	395 903	421 044	(6.4)	(6.0)
Frais généraux, frais de vente et d'administration	(67 761)	(71 027)	(202 528)	(205 165)	(4.6)	(1.3)
Amortissement	(4 494)	(4 472)	(14 558)	(14 142)	0.5	2.9
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie	62 399	68 422	178 817	201 737	(8.8)	(11.4)
Amortissement	4 494	4 472	14 558	14 142	0.5	2.9
BAIIA ⁽¹⁾	66 893	72 894	193 375	215 879	(8.2)	(10.4)
Ajustements:						
Variation des produits perçus d'avance						
Facturation brute au titre de la vente de milles Aéroplan	335 882	355 603	999 962	1 056 111		
Produits au titre des milles Aéroplan	(303 181)	(313 319)	(951 325)	(968 184)		
Variation des frais d'échange futurs ⁽²⁾	(22 888)	(35 812)	(30 784)	(67 744)		
(Variation du nombre net de milles Aéroplan en cours X coût moyen des primes par mille pour la période)						
Total partiel des ajustements	9 813	6 472	17 853	20 183		
BAIIA ajusté ⁽¹⁾	76 706	79 366	211 228	236 062	(3.4)	(10.5)
Bénéfice net selon les PCGR	18 756	34 956	68 730	108 542		
Nombre moyen pondéré d'actions	199 462 480	199,383,818	199,423,366	199,395,277		
Bénéfice par action	0.09	0.18	0.34	0.54		
Bénéfice net selon les PCGR	18 756	34 956	68 730	108 542	(46.3)	(36.7)
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie	20 079	22 636	60 279	68 002		
Total partiel des ajustements (indiqué plus haut)	9 813	6 472	17 853	20 183		
Taux d'imposition effectif ⁽³⁾	33.0%	12.9%	27.6%	4.7%		
Impôts liés aux ajustements au taux d'imposition effectif	(3 243)	(835)	(4 935)	(949)		
Bénéfice net ajusté ⁽⁴⁾	45 405	63 229	141 927	195 778	(28.2)	(27.5)
Bénéfice net ajusté par action	0.23	0.32	0.71	0.98		
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	75 193	141 078	181 024	257 669	(46.7)	(29.7)
Investissements de maintien	(6 182)	(11 212)	(20 169)	(24 635)		
Dividendes	(24 997)	(13 998)	(74 991)	(97 986)		
Flux de trésorerie disponibles ⁽⁴⁾	44 014	115 868	85 864	135 048	(62.0)	(36.4)
Total des dividendes déclarés	24 997	-	74 991	83 988		
Total des dividendes déclarés / action	0.125	-	0.375	0.421		

(1) Mesure hors PCGR qui fait abstraction de l'incidence du poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats, celui-ci tenant compte de l'incidence du swap de devises.

(2) Le coût unitaire issu de ce calcul s'applique rétroactivement à toutes les périodes antérieures, donnant lieu à une réévaluation du passif en fonction du dernier coût moyen unitaire disponible.

(3) Le taux d'imposition effectif correspond à la charge d'impôts présentée dans l'état des résultats, divisée par le bénéfice avant impôts de la période.

(4) Mesure hors PCGR.

INFORMATIONS SECTORIELLES

Au 30 septembre 2009, la Société comptait deux secteurs d'activité : le secteur Canada, qui englobe les activités d'Aéroplan, et le secteur Europe et Moyen-Orient, qui englobe les activités de Groupe Aéroplan Europe en Europe et au Moyen-Orient.

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières par secteur :

<i>(en milliers, sauf l'information sur les milles)</i>						
Trimestres terminés les 30 septembre						
	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Secteur géographique	Canada		Europe et Moyen-Orient		Chiffres consolidés	
Nombre de milles Aéroplan émis (en milliards)	20,0	21,5	-	-	-	-
Nombre total de milles échangés (en milliards)	16,1	16,5	-	-	-	-
Nombre de milles Aéroplan échangés (en milliards)	15,5	15,5	-	-	-	-
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	244 991	261 068	90 891	94 535	335 882	355 603
Produits au titre des milles Aéroplan	231 523	226 643	71 658	86 676	303 181	313 319
Autres produits	12 029	12 981	7 438	8 654	19 467	21 635
Total des produits	243 552	239 624	79 096	95 330	322 648	334 954
Coût des primes	137 108	141 690	50 886	49 343	187 994	191 033
Marge brute	106 444	97 934	28 210	45 987	134 654	143 921
Frais généraux, frais de vente et d'administration	45 398	46 365	22 363	24 662	67 761	71 027
Amortissement ¹⁾	21 442	21 207	3 131	5 901	24 573	27 108
BAILA ajusté ²⁾	66 696	64 706	10 010	14 660	76 706	79 366
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	24 727	21 596	3 286	18 547	28 013	40 143
Nouvelles immobilisations corporelles	4 011	7 566	2 171	3 646	6 182	11 212
Écart d'acquisition	1 675 842	2 517 237	280 485	471 278	1 956 327	2 988 515
Produits perçus d'avance	1 637 299	1 627 321	305 299	289 729	1 942 598	1 917 050
Total de l'actif	4 776 864	5 591 535	155 567	471 873	4 932 521	6 063 408

1) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie.

2) Mesure hors PCGR qui fait abstraction de l'incidence du poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats, celui-ci tenant compte de l'incidence du swap de devises.

(en milliers, sauf l'information sur les milles)

Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre

	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Secteur géographique	Canada		Europe et Moyen-Orient		Chiffres consolidés	
Nombre de milles Aéroplan émis (en milliards)	59,5	62,6	-	-	-	-
Nombre total de milles échangés (en milliards)	52,2	52,4	-	-	-	-
Nombre de milles Aéroplan échangés (en milliards)	50,0	49,0	-	-	-	-
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Facturation brute	731 576	762 197	268 386	293 914	999 962	1 056 111
Produits au titre des milles Aéroplan	735 903	704 854	215 422	263 330	951 325	968 184
Autres produits	40 633	42 063	20 029	17 650	60 662	59 713
Total des produits	776 536	746 917	235 451	280 980	1 011 987	1 027 897
Coût des primes	460 070	444 502	156 014	162 351	616 084	606 853
Marge brute	316 466	302 415	79 437	118 629	395 903	421 044
Frais généraux, frais de vente et d'administration	132 422	132 888	70 106	72 277	202 528	205 165
Amortissement ¹⁾	64 466	63 505	10 371	18 639	74 837	82 144
BALIA ajusté ²⁾	190 091	198 907	21 137	37 155	211 228	236 062
Bénéfice avant impôts sur les bénéfices	92 026	77 695	2 958	36 148	94 984	113 843
Nouvelles immobilisations corporelles	15 603	18 831	4 566	5 534	20 169	24 365
Écart d'acquisition	1 675 842	2 517 237	280 485	471 278	1 956 327	2 988 515
Produits perçus d'avance	1 637 299	1 627 321	305 299	289 729	1 942 598	1 917 050
Total de l'actif	4 776 864	5 591 535	155 657	471 873	4 932 521	6 063 408

1) Inclut l'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie.

2) Mesure hors PCGR qui fait abstraction de l'incidence du poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats, celui-ci tenant compte de l'incidence du swap de devises.

RÉSULTATS D'EXPLOITATION ET INDICATEURS DE RENDEMENT EXPRIMÉS EN POURCENTAGE

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
	%	%	%	%
<i>(en pourcentage du total des produits)</i>				
Produits au titre des milles Aéroplan	94.0	93.5	94.0	94.2
Autres produits	6.0	6.5	6.0	5.8
Total des produits	100.0	100.0	100.0	100.0
Coût des primes	(58.3)	(57.0)	(60.9)	(59.0)
Marge brute	41.7	43.0	39.1	41.0
Frais généraux, frais de vente et d'administration	(21.0)	(21.2)	(20.0)	(20.0)
Amortissement	(1.4)	(1.3)	(1.4)	(1.4)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie	19.3	20.5	17.7	19.6

	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
	%	%	%	%
<i>(en pourcentage de la facturation brute)</i>				
Facturation brute au titre de la vente de milles Aéroplan	100.0	100.0	100.0	100.0
Produits au titre des milles Aéroplan	90.3	88.1	95.1	91.7
Coût des primes	(56.0)	(53.7)	(61.6)	(57.5)
Frais généraux, frais de vente et d'administration	(20.2)	(20.0)	(20.3)	(19.4)
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie	18.6	19.2	17.9	19.1
BAlIA ajusté	22.8	22.3	21.1	22.4
Bénéfice net ajusté	13.5	17.8	14.2	18.5
Flux de trésorerie disponibles	13.1	32.6	8.6	12.8

COMPARAISON DES TRIMESTRES TERMINÉS LES 30 SEPTEMBRE 2009 ET 2008

La **facturation brute** à la vente de milles Aéroplan pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009 se chiffre à 335,9 M\$, comparativement à 355,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008, soit une baisse de 19,7 M\$ ou 5,5 %.

La capacité de Groupe Aéroplan de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation, qui sont à leur tour tributaires de la conjoncture économique. Plus précisément, en raison de la conjoncture économique, les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante pendant le trimestre :

- La facturation brute attribuable aux partenaires financiers continue de rendre compte d'une diminution des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit, partiellement compensée par une légère augmentation du nombre de cartes de crédit actives.
- La facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du détail a bénéficié de la recrudescence des dépenses d'épicerie, étant donné que les consommateurs continuent de réduire leurs dépenses de restaurant et de sorties au profit de divertissements à domicile, que viennent contrebalancer la baisse des prix du carburant jumelée et la diminution des dépenses discrétionnaires.

Les milles Aéroplan émis au titre du programme Aéroplan au cours du trimestre ont diminué de 7,0 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Aéroplan Canada a connu une réduction de 16,1 M\$ de sa facturation brute, attribuable au repli des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active, contrebalancée par une augmentation d'activité de la part d'Air Canada et par une légère augmentation du nombre de cartes de crédit actives.

Les milles Aéroplan émis dans le cadre du programme Nectar ont augmenté de 7,4 %, surtout grâce à un nouveau partenaire d'accumulation et à une recrudescence des dépenses d'épicerie. Groupe Aéroplan Europe a connu une hausse de 4,8 M\$ de sa facturation brute, annulée par une baisse de 8,4 M\$ attribuable à la dépréciation de la livre sterling entre le troisième trimestre de 2008 et le troisième trimestre de 2009.

La facturation brute à la vente de milles Aéroplan est comptabilisée à titre de produits perçus d'avance jusqu'au moment où ces milles Aéroplan sont échangés. Les milles Aéroplan échangés sont constatés à titre de produits en fonction du prix de vente moyen cumulatif des milles Aéroplan accumulés dans le cadre des programmes respectifs, émis depuis le 1^{er} janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aéroplan, et depuis la date de mise en œuvre respective du programme Nectar et des programmes exploités par RMMEL.

Échanges – Le total des milles échangés au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2009 dans le cadre du programme Aéroplan a atteint 16,1 milliards, contre 16,5 milliards pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008, soit un repli de 0,4 milliard ou 2,4 %. Des 16,1 milliards de milles (calculés selon la méthode premier entré, premier sorti sur la base des comptes de membres pour les échanges contre des primes-voyages) échangés aux termes du programme Aéroplan au cours du trimestre terminé le 30 septembre 2009, une proportion de 96,3 %, soit 15,5 milliards, sont des milles Aéroplan émis aux termes du programme Aéroplan, le reste représentant des milles Air Canada.

Les échanges au titre du programme Nectar se sont accrus de 7,3 % par rapport au troisième trimestre de 2008, par suite surtout de la forte concentration des milles échangés dans le secteur des épiceries.

En raison du grand volume de milles émis et échangés, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'un mille a de profondes répercussions sur les résultats.

Les **produits** sont composés de ce qui suit :

Les **produits constatés au titre de l'échange et de la vente de milles Aéroplan**, compte tenu des désistements, se sont établis à 303,2 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, comparativement à 313,3 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008, en baisse de 10,1 M\$ ou 3,2 %. Cette baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- L'incidence des échanges sur la constatation des produits au cours du trimestre, s'expliquant par :
 - une baisse du volume d'échanges, neutralisée en partie par une plus grande proportion de milles Aéroplan échangés pendant le trimestre au titre du programme Aéroplan, représentant 0,4 M\$, et une augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, représentant 1,0 M\$, pour une variation favorable totale de 0,6 M\$;
 - un plus grand nombre de milles Aéroplan échangés pendant le trimestre au titre des programmes de Groupe Aéroplan Europe, ce qui a eu une incidence positive de 5,2 M\$;
 - l'incidence négative de 5,6 M\$ qu'a eue la fluctuation de la livre sterling à la conversion d'opérations réalisées en devises.
- Les produits constatés au titre des désistements sont restés à peu près au même niveau qu'au trimestre correspondant de 2008, après exclusion de l'ajustement de la juste valeur liée à l'acquisition du Groupe Aéroplan Europe comptabilisée au troisième trimestre de 2008, avec

des variations entre les programmes Aéroplan et Nectar qui se sont contrebalancées l'une l'autre (une augmentation au titre du programme Aéroplan et une diminution au titre du programme Nectar), qui se sont soldées par une variation favorable de 1,8 M\$, compte tenu d'un écart de conversion négatif de 0,9 M\$ attribuable au programme Nectar.

Les **autres produits** ont atteint 19,5 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, contre 21,6 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008, en baisse de 2,1 M\$ ou 10,0 %.

Les autres produits d'Aéroplan Canada, qui englobent les frais de gestion du programme hiérarchisé, de gestion des centres de contacts et des frais de commercialisation perçus d'Air Canada, ainsi que les produits tirés des membres, sont demeurés relativement stables pour le trimestre.

Les autres produits liés à Groupe Aeroplan Europe, provenant surtout des activités d'I&C et des redevances perçues à l'égard de l'utilisation de la marque *Air Miles* et du savoir-faire commercial lié au secteur de la fidélisation, ont diminué de 1,2 M\$ par rapport à ceux du trimestre terminé le 30 septembre 2008, en raison essentiellement d'une perte de change liée à la conversion d'opérations libellées en devises et de la prise en compte d'un paiement non récurrent de 1,6 M£ (3,2 M\$) reçu d'Air Miles Canada au troisième trimestre de 2008.

Le **coût des primes** se chiffre à 188,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, contre 191,0 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008, soit une baisse de 3,0 M\$ ou 1,6 %. Cette diminution est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Aéroplan Canada a vu le coût des primes diminuer de 4,6 M\$ par suite de l'action des facteurs suivants :

- Une réduction des échanges de primes-voyages, annulée en partie par l'augmentation de la répartition proportionnelle du total des primes-voyages échangés contre des milles Aéroplan émis au titre du programme Aéroplan, pour un total de 4,0 M\$;
- Une réduction de 4,0 M\$ du coût d'échange par mille Aéroplan échangé au titre du programme Aéroplan, annulée en partie par
- Un plus grand volume d'échanges contre des primes autres que des voyages pendant le trimestre, représentant 3,4 M\$.

Groupe Aeroplan Europe a vu le coût de ses primes monter de 1,6 M\$ en raison des facteurs suivants :

- L'incidence positive de 4,7 M\$ liée à la fluctuation des devises par rapport à la livre sterling; contrebalancée par
- L'augmentation du volume d'échanges, représentant l'essentiel du solde de 6,3 M\$.

La **margin brute** s'est comprimée de 1,3 % en conséquence directe des facteurs susmentionnés, pour se fixer à 41,7 % du total des produits à la fin du troisième trimestre de 2009.

Les **frais généraux, frais de vente et d'administration** ont atteint 67,8 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, contre 71,0 M\$ en 2008, en baisse de 3,2 M\$ ou 4,6 %. Ce recul découle d'une diminution de 1,0 M\$ des frais engagés par Aéroplan Canada qui s'explique principalement par la réduction des frais liés à la commercialisation et à l'effectif et des autres frais, ainsi que par la prise en compte en 2008 de frais du siège social plus élevés. Groupe Aeroplan Europe a enregistré une baisse de 2,3 M\$ attribuable surtout à un écart de change favorable à la conversion d'opérations libellées en devises.

La **charge d'amortissement** est demeurée relativement stable à hauteur de 4,5 M\$ pour les trimestres terminés les 30 septembre 2009 et 2008.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie** s'est établie à 20,1 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, comparativement à 22,6 M\$ pour la période correspondante de 2008. De cette diminution, environ 2,1 M\$ résultent de

la réduction de la charge d'amortissement, par suite de la perte de valeur constatée au quatrième trimestre de 2008, au titre des actifs incorporels à durée de vie limitée par Groupe Aeroplan Europe. Le solde est principalement attribuable à l'écart de change favorable lié à la conversion d'opérations libellées en devises.

Le **bénéfice d'exploitation**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie précitée, s'est élevé à 62,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009, contre 68,4 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008, en baisse de 6,0 M\$ ou 8,8 %.

Le **montant net des intérêts débiteurs** pour le trimestre terminé le 30 septembre 2009 se compose d'intérêts créditeurs de 5,9 M\$ sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme en dépôt, annulés par des intérêts de 12,8 M\$ sur la dette à long terme (les emprunts contractés sont décrits sous la rubrique **Facilités de crédit et dette à long terme**), qui comprennent des coûts de financement reportés de 1,6 M\$ qui ont été radiés à la suite du refinancement de la dette à long terme et d'autres intérêts débiteurs de 2,1 M\$.

L'**écart de change** correspond aux fluctuations des devises associées à la structure de financement de la participation dans LMG et découle principalement des gains ou des pertes au titre du financement de la dette à l'interne, contrebalancés par les variations de la valeur du swap de devises. La variation pour la période s'explique par la dépréciation de la livre sterling par rapport au dollar canadien, par l'évolution du temps et par le repli net des taux d'intérêt.

Le **bénéfice net** tient compte des impôts exigibles de 11,5 M\$ d'Aéroplan Canada, qui est devenue une société par actions assujettie à l'impôt à la suite de sa conversion le 25 juin 2008, alors qu'elle était auparavant un fonds de revenu. L'augmentation du taux d'imposition effectif pour le trimestre s'explique par le fait qu'au troisième trimestre de 2008, le bénéfice prenait en compte certains ajustements non imposables liés à l'acquisition de LMG en 2007.

Le **BAIIA ajusté** du trimestre terminé le 30 septembre 2009 se chiffre à 76,7 M\$, ou 22,8 % (en pourcentage de la facturation brute), tandis que le **bénéfice net ajusté** totalise 45,4 M\$, ou 13,5 % (en pourcentage de la facturation brute), contre 79,4 M\$, ou 22,3 % (en pourcentage de la facturation brute), et 63,2 M\$, ou 17,8 % (en pourcentage de la facturation brute), respectivement, pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008.

Les **flux de trésorerie disponibles** du trimestre terminé le 30 septembre 2009 se chiffrent à 44,0 M\$ contre 115,9 M\$ pour le trimestre terminé le 30 septembre 2008, par suite surtout des facteurs suivants :

- Des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation inférieurs de 65,9 M\$ à ceux du trimestre correspondant de l'exercice précédent, comprenant un recul de 16,2 M\$ du bénéfice net et une réduction de 49,7 M\$ des ajustements hors trésorerie apportés au bénéfice et au fonds de roulement par rapport au troisième trimestre de 2008 en raison surtout de l'incidence du paiement pendant le trimestre des acomptes provisionnels et à la baisse de facturation brute survenue pendant le trimestre.
- Des dividendes de 25,0 M\$ versés au troisième trimestre de 2009, comparativement à des distributions de 14,0 M\$ versées au trimestre correspondant de 2008, soit les dernières distributions effectuées par le Fonds.
- Une baisse de quelque 5,0 M\$ des dépenses en immobilisations au troisième trimestre de 2009 par rapport au troisième trimestre de 2008.

Le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures hors PCGR. Se reporter à la rubrique **Indicateurs de rendement** pour un complément d'information.

COMPARAISON DES PÉRIODES DE NEUF MOIS TERMINÉES LES 30 SEPTEMBRE 2009 ET 2008

La **facturation brute** à la vente de milles Aéroplan pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 se chiffre à 1 000,0 M\$, comparativement à 1 056,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, soit une baisse de 56,1 M\$ ou 5,3 %.

La capacité de Groupe AeroPLAN de rapporter une facturation brute est fonction du comportement sous-jacent de la clientèle respective des partenaires d'accumulation et de ses habitudes de consommation, qui sont à leur tour tributaires de la conjoncture économique. Plus précisément, du fait de la conjoncture économique actuelle, les divers postes de facturation brute ont évolué de la façon suivante pendant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 :

- La facturation brute attribuable aux partenaires financiers a rendu compte d'une diminution des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit, partiellement influencée par une réduction des voyages d'affaires et partiellement compensée par une légère augmentation du nombre de cartes de crédit actives pendant la période.
- La facturation brute attribuable aux partenaires du secteur du détail a bénéficié de l'ajout d'un nouveau partenaire d'accumulation au Royaume-Uni et de l'activité pendant neuf mois d'un nouveau partenaire dans le secteur des épiceries au Canada. Le rendement de ce secteur continue de s'améliorer étant donné que les consommateurs ont tendance à réduire leurs dépenses de restaurant et de sorties au profit de divertissements à domicile, ces facteurs étant contrebalancés par la baisse du prix du carburant et des dépenses discrétionnaires.

Les milles Aéroplan émis au titre du programme Aéroplan au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 ont diminué de 5,0 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Aéroplan Canada a connu une réduction de 30,6 M\$ de sa facturation brute qui s'explique par un repli des dépenses de consommation moyennes par carte de crédit active, compensé en partie par une légère augmentation du nombre de cartes de crédit actives et l'augmentation marginale de l'activité dans le secteur du détail, sous l'impulsion principalement d'un nouveau partenaire d'accumulation.

Les milles Aéroplan émis dans le cadre du programme Nectar au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 ont augmenté de 2,2 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent.

Groupe AeroPLAN Europe a connu une baisse de 25,5 M\$ de sa facturation brute, qui s'explique en bonne partie par la dépréciation de la livre sterling entre la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008 et la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009.

La facturation brute à la vente de milles Aéroplan est comptabilisée à titre de produits perçus d'avance jusqu'au moment où ces milles Aéroplan sont échangés. Les milles Aéroplan échangés sont constatés à titre de produits en fonction du prix de vente moyen cumulatif des milles Aéroplan accumulés dans le cadre des programmes respectifs, émis depuis le 1^{er} janvier 2002 en ce qui concerne le programme Aéroplan, et depuis la date de mise en œuvre respective du programme Nectar et des programmes exploités par RMMEL.

Échanges – Le total des milles échangés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 dans le cadre du programme Aéroplan a atteint 52,2 milliards, contre 52,4 milliards pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, soit un repli de 0,2 milliard ou 0,4 %. Des 52,2 milliards de milles (calculés selon la méthode premier entré, premier sorti sur la base des comptes de membres pour les échanges contre des primes-voyages) échangés aux termes du programme Aéroplan au cours la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, une proportion de 95,8 %, soit 50,0 milliards, sont des milles Aéroplan émis aux termes du programme Aéroplan, le reste représentant des milles Air Canada.

Les échanges au titre du programme Nectar ont augmenté de 1,5 % par rapport à la période correspondante de 2008.

En raison du grand volume de milles émis et échangés, une simple fluctuation, si faible soit-elle, du coût d'échange unitaire moyen ou du prix de vente d'un mille a de profondes répercussions sur les résultats.

Les **produits** sont composés de ce qui suit :

Les **produits constatés au titre de l'échange et de la vente de milles Aéroplan**, compte tenu des désistements, se sont établis à 951,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, comparativement à 968,2 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, en baisse de 16,9 M\$ ou 1,7 %. Cette baisse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

- L'incidence des échanges sur la constatation des produits au cours de la période s'expliquant par :
 - une plus grande proportion de milles Aéroplan échangés pendant la période au titre du programme Aéroplan, annulée en partie par une baisse du volume d'échanges et une augmentation marginale du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, pour un total de 15,2 M\$;
 - un plus grand nombre de milles Aéroplan échangés pendant le semestre au titre des programmes de Groupe Aéroplan Europe et une augmentation du prix de vente moyen cumulatif d'un mille Aéroplan, ce qui a eu une incidence positive de 6,6 M\$;
 - l'incidence négative de 18,6 M\$ qu'a eue la fluctuation de la livre sterling à la conversion d'opérations réalisées en devises.
- Les produits constatés au titre des désistements, après exclusion de l'ajustement de la juste valeur liée à l'acquisition du Groupe Aéroplan Europe comptabilisée au deuxième trimestre de 2008, avec des variations entre les programmes Aéroplan et Nectar qui se sont contrebalancées l'une l'autre (une augmentation au titre du programme Aéroplan et une diminution au titre du programme Nectar), se sont soldés par une variation favorable de 1,6 M\$, compte tenu d'un écart de conversion négatif de 3,0 M\$ attribuable au programme Nectar.

Les **autres produits**, consistant essentiellement en des produits tirés des membres (frais facturés aux membres au titre du programme de transfert des milles et de services qui leur sont fournis, notamment les frais de réservation, de modification et d'annulation), des frais de commercialisation et d'autres postes divers, ont atteint 60,7 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, contre 59,7 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, en hausse de 1,0 M\$ ou 1,6 %.

Le **coût des primes** se chiffre à 616,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, contre 606,9 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, soit une hausse de 9,2 M\$ ou 1,5 %. Cette hausse est surtout attribuable aux facteurs suivants :

Aéroplan Canada a vu le coût des primes augmenter de 15,6 M\$ par suite de l'action des facteurs suivants :

- L'augmentation de la répartition proportionnelle du total des primes-voyages échangés, de milles Aéroplan émis au titre du programme Aéroplan, annulée par une réduction des échanges de primes-voyages.
- Une hausse globale de 7,5 M\$ du coût d'échange par mille Aéroplan échangé au titre du programme Aéroplan, principalement attribuable à l'augmentation du coût des primes de Star Alliance qui, étant donné qu'elles sont engagées en dollars US, subissent les répercussions des variations du taux de change entre le dollar US et le dollar canadien, et à la hausse de la longueur des itinéraires pour les primes-voyages échangées, le tout en partie atténué par la remise consentie par Air Canada relativement à l'accélération temporaire des paiements versés à Air Canada par Aéroplan.
- Un plus grand volume d'échanges contre des primes autres que des voyages pendant la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, représentant 12,6 M\$.

Groupe Aeroplan Europe a vu le coût de ses primes baisser de 6,3 M\$ en raison des facteurs suivants :

- l'incidence favorable de 16,0 M\$ liée à la fluctuation des devises par rapport à la livre sterling; contrebalancée en partie par
- l'accroissement du volume d'échanges découlant d'une forte concentration des échanges dans le secteur des épiceries, jumelé à une hausse du coût unitaire, représentant 9,7 M\$.

La **marge brute** s'est comprimée de 1,9 % en conséquence directe des facteurs susmentionnés, pour se fixer à 39,1 % du total des produits à la fin de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009.

Les **frais généraux, frais de vente et d'administration** ont atteint 202,5 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, contre 205,2 M\$ en 2008, en baisse de 2,7 M\$ ou 1,3 %. Cette diminution découle principalement de la baisse de 0,5 M\$ liée à Aéroplan Canada et à la croissance de 5,0 M\$ des frais attribuable à l'effectif et aux frais de commercialisation de Groupe Aeroplan Europe, à la suite principalement de l'inauguration d'un partenariat dans la catégorie importante des rénovations domiciliaires et des frais de mise en place du programme de fidélisation en Italie, qui doit être lancé en 2010, ces facteurs ayant été contrebalancés par un écart de change favorable de 7,2 M\$ à la conversion d'opérations libellées en devises.

La **charge d'amortissement**, à hauteur de 14,6 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, se situe à peu près au même niveau que les 14,1 M\$ de la période correspondante de 2008.

La **charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie** s'est établie à 60,3 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, comparativement à 68,0 M\$ pour la période comparable de 2008. De cette diminution, environ 4,9 M\$ résultent de la réduction de la charge d'amortissement, par suite de la perte de valeur constatée au quatrième trimestre de 2008, au titre des actifs incorporels à durée de vie limitée par Groupe Aeroplan Europe. Le solde est principalement attribuable à l'écart de change favorable lié à la conversion d'opérations libellées en devises.

Le **bénéfice d'exploitation**, compte non tenu de la charge d'amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie précitée, s'est élevé à 178,8 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, contre 201,7 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, en baisse de 22,9 M\$ ou 11,4 %.

Le **montant net des intérêts débiteurs** pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 se compose d'intérêts créditeurs de 11,3 M\$ sur la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme en dépôt, annulés par des intérêts de 27,5 M\$ sur la dette à long terme (les emprunts contractés sont décrits sous la rubrique **Facilités de crédit et dette à long terme**), qui comprennent des coûts de financement reportés de 1,6 M\$ qui ont été radiés à la suite du refinancement de la dette à long terme, et d'autres intérêts débiteurs de 4,4 M\$, dont des intérêts nets de 4,1 M\$ sur le swap de devises décrit sous la rubrique **Swap de devises**.

L'**écart de change** correspond aux fluctuations des devises associées à la structure de financement de la participation dans LMG et découle principalement des gains ou des pertes au titre du financement de la dette à l'interne, contrebalancés par les variations de la valeur du swap de devises. La variation pour la période s'explique par la dépréciation de la livre sterling par rapport au dollar canadien, par l'évolution du temps et par le repli net des taux d'intérêt.

Le **bénéfice net** tient compte des impôts exigibles de 37,5 M\$ d'Aéroplan Canada, qui est devenue une société par actions assujettie à l'impôt à la suite de sa conversion le 25 juin 2008, alors qu'elle était auparavant un fonds de revenu. L'augmentation du taux d'imposition effectif par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent s'explique par le fait qu'en 2008, le bénéfice prenait

en compte certains ajustements non imposables liés à l'acquisition de LMG en 2007 et que le bénéfice cumulé jusqu'à la date de conversion n'était pas imposable pour le Fonds.

Le **BAIIA ajusté** de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 se chiffre à 211,2 M\$, ou 21,1 % (en pourcentage de la facturation brute), tandis que le **bénéfice net ajusté** totalise 141,9 M\$, ou 14,2 % (en pourcentage de la facturation brute), contre 236,1 M\$, ou 22,4 % (en pourcentage de la facturation brute), et 195,8 M\$, ou 18,5 % (en pourcentage de la facturation brute), respectivement, pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008.

Les **flux de trésorerie disponibles** générés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 se chiffrent à 85,9 M\$, contre 135,0 M\$ à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, par suite surtout de la combinaison des facteurs suivants :

- Une baisse de 76,6 M\$ des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation par rapport à la période correspondante de 2008, comprenant un recul de 39,8 M\$ du bénéfice net et une réduction de 36,8 M\$ des ajustements hors trésorerie apportés au bénéfice et au fonds de roulement comparativement à la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2008, en raison surtout de l'incidence du paiement des impôts sur les bénéfices exigibles de 2008, ainsi que des acomptes provisionnels de 2009 et à la baisse de la facturation brute survenue pendant le trimestre et la période de neuf mois. Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, les activités d'exploitation prennent aussi en compte le décaissement et l'encaissement ultérieur d'une somme de 40,0 M\$ liée à Air Canada relativement à l'accélération temporaire des conditions de paiement et à leur résiliation ultérieure.
- Une réduction de 23,0 M\$ des dividendes versés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 comparativement à la période correspondante de 2008 à la suite de la conversion de Groupe Aeroplan en société par actions le 25 juin 2008.
- Une diminution de 4,5 M\$ des dépenses en immobilisations engagées au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009.

Le BAIIA ajusté, le bénéfice net ajusté et les flux de trésorerie disponibles sont des mesures hors PCGR. Se reporter à la rubrique **Indicateurs de rendement** pour un complément d'information.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS

La présente section fournit des informations sur les résultats des huit derniers trimestres écoulés, dont le tout dernier s'est terminé le 30 septembre 2009.

<i>(en milliers, sauf les données par action)</i>		2009			2008				2007
(non vérifiés)	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	T4	
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	
Facturation brute	335 882	337 832	326 248	364 437	355 603	357 858	342 650	248 380	
Produits au titre des milles									
Aéroplan	303 181	312 400	335 744	409 552	313 319	317 579	337 286	207 944	
Autres produits	19 467	21 115	20 080	20 780	21 635	19 149	18 929	13 634	
Total des produits	322 648	333 515	355 824	430 332	334 954	336 728	356 215	221 578	
Coût des primes	(187 994)	(201 728)	(226 362)	(252 229)	(191 033)	(192 593)	(223 227)	(129 181)	
Marge brute	134 654	131 787	129 462	178 103	143 921	144 135	132 988	92 397	
Frais généraux, frais de vente et d'administration	(67 761)	(68 626)	(66 141)	(66 426)	(71 027)	(69 627)	(64 511)	(43 017)	
Amortissement	(4 494)	(5 127)	(4 937)	(6 494)	(4 472)	(4 998)	(4 672)	(3 059)	
Bénéfice d'exploitation avant amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie	62 399	58 034	58 384	105 183	68 422	69 510	63 805	46 321	
Amortissement des contrats avec des partenaires d'accumulation et de la technologie	(20 079)	(20 485)	(19 715)	(19 836)	(22 636)	(22 688)	(22 678)	(18 112)	
Bénéfice d'exploitation	42 320	37 549	38 669	85 347	45 786	46 822	41 127	28 209	
Bénéfice net (perte nette)	18 756	26 746	23 228	(1 073 752)⁽²⁾	34 956	31 454	42 132	51 697	
BAILA ajusté ⁽¹⁾	76 706	70 564	65 228 ⁽⁴⁾	80 559 ⁽⁴⁾	79 366 ⁽⁴⁾	81 856 ⁽⁴⁾	73 267 ⁽⁴⁾	64 131	
Bénéfice net ajusté ⁽¹⁾	45 405	52 254	44 551	84 661 ⁽³⁾	63 229	60 822	69 971	84 561	
Bénéfice net	18 756	26 746	23 228	86 948⁽³⁾	34 956	31 454	42 132	51 697	
Résultat par action/part	0.09	0.13	0.12	0.44 ⁽³⁾	0.18	0.16	0.21	0.27	
Flux de trésorerie disponibles ⁽¹⁾	44 014	90 841	(48 991)	42 492	115 868	43 636	(24 456)	21 271	
Résultat par action (part), selon les PCGR – Groupe AeroPlan et Fonds	0.09	0.13	0.12	(5.39)	0.18	0.16	0.21	0.26	
Résultat par action (part), selon les PCGR – Société en commandite	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	0.24	

(1) Mesure hors PCGR.

(2) Compte tenu de la perte de valeur.

(3) Compte non tenu de la perte de valeur.

(4) Mesure hors PCGR qui fait abstraction de l'incidence du poste « Gain (perte) de change » de l'état des résultats, celui-ci tenant compte de l'incidence du swap de devises.

STRATÉGIE DE FINANCEMENT

Groupe Aeroplan génère des flux de trésorerie suffisants à l'interne pour financer ses dividendes en trésorerie et ses dépenses en immobilisations ainsi que pour s'acquitter du service de la dette. De l'avis de la direction, les flux de trésorerie générés à l'interne par Groupe Aeroplan ainsi que sa capacité d'accéder aux montants inutilisés de ses facilités de crédit et à des capitaux extérieurs dégagent assez de ressources pour financer ses besoins de liquidités dans un avenir prévisible et pour conserver des liquidités, comme il en est question sous la rubrique *Situation de trésorerie et sources de financement*. Les dividendes devraient continuer d'être financés à partir des flux de trésorerie générés à l'interne.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Au 30 septembre 2009, Groupe Aeroplan disposait de 615,8 M\$ en trésorerie et équivalents de trésorerie, et de 23,9 M\$ en placements à court terme, pour un total de 639,7 M\$. De ce total, environ 514,0 M\$ représentent des acceptations bancaires et des dépôts à terme échéant à des dates diverses jusqu'en décembre 2009. Ce montant comprend une réserve de 400,0 M\$ au titre des échanges de milles Aéroplan. Cette réserve est décrite sous *Réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada*. Aucune tranche de la trésorerie, des équivalents de trésorerie et des placements à court terme de Groupe Aeroplan n'est investie dans du papier commercial adossé à des actifs (« PCAA »).

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des flux de trésorerie de Groupe Aeroplan pour les périodes indiquées :

<i>(en milliers)</i>	Trimestres terminés les 30 septembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 septembre	
	2009	2008	2009	2008
	\$	\$	\$	\$
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	75 193	141 078	181 024	257 669
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(10 804)	(11 409)	337 066	(395 334)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(26 811)	(33 998)	(85 795)	(137 988)
Écart de conversion lié à la trésorerie	(11 764)	(8 730)	(4 523)	(6 257)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de la période	615 788	174 094	615 788	174 094

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation proviennent principalement de la facturation brute de milles Aéroplan et sont déduits de la trésorerie requise pour la prestation des primes à l'échange de milles Aéroplan, ainsi que pour les charges d'exploitation et les intérêts débiteurs.

Les activités d'exploitation ont généré des flux de trésorerie de 75,2 M\$ et de 181,0 M\$ pour le troisième trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, contre des flux de trésorerie de 141,1 M\$ et de 257,7 M\$ pour le troisième trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008.

Au cours du troisième trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, les flux de trésorerie liés à l'exploitation ont été touchés par le recul du bénéfice net, du fait surtout de la baisse des produits au titre des milles Aéroplan, de l'incidence négative de la variation des taux de change et de l'augmentation de la charge d'impôts exigibles occasionnée par les activités au Canada à la suite de la conversion en une société par actions le 25 juin 2008. Ces mouvements ont été compensés en partie par la réduction des charges d'exploitation.

Les flux de trésorerie d'exploitation du trimestre et de la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009 ont également diminué du fait des ajustements hors trésorerie de 49,7 M\$ et de 36,8 M\$, respectivement, apportés au bénéfice et au fonds de roulement. Ces variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des produits perçus d'avance ont été surtout affectées par l'incidence du paiement des impôts sur les bénéfices de 2008 et des acomptes provisionnels de 2009 et à la baisse de la facturation brute survenue pendant le trimestre et la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009.

Les flux de trésorerie d'exploitation de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009 prennent aussi en compte le décaissement et l'encaissement ultérieur d'une somme de 40,0 M\$ liée à Air Canada relativement à l'accélération temporaire des conditions de paiement et à leur résiliation ultérieure.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Les activités d'investissement ont nécessité des flux de trésorerie de 10,8 M\$ au troisième trimestre de 2009 et généré des flux de trésorerie de 337,1 M\$ pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, tandis que des flux de trésorerie de 11,4 M\$ et de 395,3 M\$ avaient été affectés aux activités d'investissement pour le troisième trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008, respectivement.

Pour le troisième trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, les activités d'investissement se rattachaient principalement aux *opérations avec Air Canada*, plus particulièrement à la participation de 150,0 M\$ d'Aéroplan au prêt syndiqué à Air Canada.

En outre, le dénouement du swap de devises a généré un produit brut en trésorerie de 54,8 M\$, comme il est expliqué à la rubrique *Swap de devises*.

Les dépenses en immobilisations pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009 se sont chiffrées à 6,2 M\$ et à 20,2 M\$, respectivement.

Les dépenses en immobilisations prévues pour l'exercice 2009, qui consistent essentiellement en des investissements de maintien associés à des programmes de développement de logiciels, devraient atteindre environ 30,0 M\$ pour les douze prochains mois.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Au troisième trimestre de 2009, des flux de trésorerie de 26,8 M\$ ont été affectés aux activités de financement, par suite surtout du paiement de dividendes d'un montant de 25,0 M\$.

Pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, des flux de trésorerie de 85,8 M\$ ont été affectés aux activités de financement, principalement en raison du paiement de dividendes d'un montant de 75,0 M\$ et du paiement de coûts de financement et de refinancement totalisant 10,8 M\$.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2009, Groupe Aeroplan a refinancé sa dette à long terme, tel qu'il est décrit à la rubrique *Facilités de crédit et dette à long terme* et a émis des billets garantis de premier rang, série 1 et série 2, pour un montant total de 350,0 M\$, comme suit :

Les 23 et 30 avril 2009, Groupe Aeroplan a émis des billets garantis de premier rang, série 1, d'un montant en capital de 175,0 M\$ et de 25,0 M\$, respectivement. Ces billets portent intérêt au taux annuel de 9 %, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 23 avril et le 23 octobre de chaque année à compter du 23 octobre 2009, et ils échoient le 23 avril 2012. Le produit des billets émis a servi à rembourser 200,0 M\$ de la facilité de crédit-relais.

Le 12 juin 2009, Groupe Aeroplan a conclu le refinancement de ses facilités de crédit avec son consortium de prêteurs, ce qui a mené au règlement des anciennes facilités de crédit et à de nouveaux emprunts en vertu des nouvelles facilités de crédit.

Le 2 septembre 2009, Groupe Aeroplan a émis des billets garantis de premier rang, série 2, d'un montant en capital de 150,0 M\$. Ces billets portent intérêt au taux annuel de 7,9 %, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 2 mars et le 2 septembre de chaque année à compter du 2 mars 2010, et ils échoient le 2 septembre 2014. Le produit des billets émis a servi à rembourser une tranche de 100,0 M\$ de la facilité de crédit-relais et une tranche de 25,0 M\$ de la facilité de crédit à terme, le solde de 25,0 M\$ ayant été affecté aux besoins généraux de la Société.

Groupe Aeroplan a fixé son dividende trimestriel à 0,125 \$ par action ordinaire. La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan et le versement de dividendes est fonction, notamment, des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives liées à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité prescrits par la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* au titre de la déclaration de dividendes, et d'autres conditions qui pourraient être en vigueur dans l'avenir.

SITUATION DE TRÉSORERIE

Groupe Aeroplan prévoit que les besoins en capital de 130,0 M\$ des douze prochains mois, soit 100,0 M\$ pour les dividendes en trésorerie prévus et environ 30,0 M\$ pour les investissements de maintien, seront financés par les flux de trésorerie provenant de l'exploitation, par l'encaisse disponible en dépôt et, si c'est nécessaire, par des prélèvements sur la *réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada*, s'il y a lieu (c.-à-d. dans les périodes au cours desquelles les échanges affichent une activité exceptionnellement élevée) et par les montants inutilisés aux termes des facilités de crédit, au besoin.

Dans le contexte de l'acquisition décrite à la rubrique *Événements postérieurs à la date du bilan*, les montants disponibles aux termes des facilités de crédit seront modifiés pour rendre compte des montants indiqués à la rubrique *Facilités de crédit et dette à long terme*, lesquels seront mis en place simultanément avec l'opération.

RÉSERVE AU TITRE DES ÉCHANGES DE MILLES AÉROPLAN CANADA

Dans le cadre des facilités de crédit conclues le 29 juin 2005 et le 19 décembre 2007, Aéroplan a établi la réserve au titre des échanges de milles Aéroplan Canada (la « réserve ») dans le cadre du programme Aéroplan. Au 30 septembre 2009, la réserve s'élevait à 400,0 M\$ et était classée dans la trésorerie et ses équivalents.

Le montant de la réserve et le type de titres dans lesquels ce montant peut être investi (billets de trésorerie de grande qualité) dépendent des politiques que la direction a établies et qu'elle revoit périodiquement. Au 30 septembre 2009, la réserve était investie dans des acceptations bancaires.

Sous réserve du respect des modalités liées aux facilités de crédit établies le 12 juin 2009, la réserve peut servir à compléter les flux de trésorerie tirés de l'exploitation s'ils sont insuffisants pour payer les primes au cours des périodes pendant lesquelles les activités d'échange de milles Aéroplan en vertu du programme Aéroplan sont plus intenses. Dans l'éventualité où elle devrait puiser dans la réserve,

Aéroplan a convenu de rembourser les montants utilisés dès que possible à même les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Selon la direction, la réserve est suffisante pour régler les frais d'échange, y compris ceux qui seraient engagés dans une période au cours de laquelle les échanges afficheraient une activité exceptionnellement élevée, à mesure qu'ils deviendront exigibles dans le cours normal des activités. La direction évalue régulièrement le caractère suffisant de la réserve et est susceptible d'en ajuster le niveau en fonction du résultat de ces évaluations.

Jusqu'à maintenant, Groupe Aeroplan n'a pas eu besoin de puiser dans la réserve.

Au 30 septembre 2009, la réserve ainsi que les autres actifs détenus au titre d'une clause contractuelle avec un important partenaire d'accumulation représentaient 45,9 % du passif consolidé relatif aux frais d'échange futurs.

Les produits perçus d'avance figurant au bilan représentent le cumul des milles Aéroplan non échangés évalués à leur prix de vente moyen pondéré et les désistements non amortis. Le montant estimatif du passif relatif aux frais d'échange futurs de ces milles Aéroplan, calculé selon le coût moyen actuel des primes par mille échangé, s'élève à environ 1 265,0 M\$.

FACILITÉS DE CRÉDIT ET DETTE À LONG TERME

Le 12 juin 2009, Groupe Aeroplan a procédé au refinancement de ses facilités de crédit auprès de son consortium de prêteurs, ce qui a donné lieu au règlement des anciennes facilités de crédit et à de nouveaux emprunts en vertu des nouvelles facilités de crédit. Au 30 septembre 2009, après utilisation du produit de l'émission des billets garantis de premier rang, série 2, un montant de 350,0 M\$ avait été prélevé sur ces facilités et une somme de 175,0 M\$ demeurait engagée et disponible.

Le tableau ci-dessous présente un résumé des facilités de crédit autorisées de Groupe Aeroplan ainsi que de l'encours de ces facilités et des billets garantis de premier rang, série 1 et série 2 :

	Montant autorisé ¹⁾	Montant autorisé au 30 septembre 2009	Montant prélevé au 30 septembre 2009	Montant prélevé au 31 décembre 2008
	\$	\$	\$	\$
Facilité de crédit renouvelable ^{a)}	300 000	250 000	75 000	-
Facilité de crédit à terme ^{a)}	300 000	275 000	275 000	300 000
Facilité de crédit-relais ^{b) c) d)}	s. o.	s. o.	-	300 000
Facilité de crédit d'acquisition	s. o.	s. o.	s. o.	100 000
Billets garantis de premier rang, série 1 ^{c)}	s. o.	s. o.	200 000	s. o.
Billets garantis de premier rang, série 2 ^{d)}	s. o.	s. o.	150 000	s. o.
Intérêts payés d'avance ^{e)}	-	-	(2 884)	(1 479)
Fraction non amortie des coûts de refinancement ^{e)}	-	-	(8 862)	(1 552)
	600 000	525 000	688 254	696 969
Moins la partie à court terme	-	-	-	200 000
Total	600 000	525 000	688 254	496 969

1) Dans le cadre de l'acquisition décrite à la rubrique *Événements postérieurs* à la date du bilan, les montants disponibles aux termes des facilités de crédit seront modifiés pour rendre compte des montants indiqués.

a) La facilité de crédit renouvelable et la facilité de crédit à terme viennent à échéance le 23 avril 2012 ou plus tôt, sans pénalité, si Groupe Aeroplan le souhaite. Selon les notations de la Société, ces facilités portent intérêt à des taux compris entre le taux préférentiel canadien majoré d'une marge allant de 1,75 % à 4,00 % et le taux des acceptations bancaires ou le TIOL majoré d'une marge allant de 2,75 % à 5,00 %.

Au 30 septembre 2009, les montants prélevés sur la facilité de crédit renouvelable et la facilité de crédit à terme étaient sous forme d'acceptations bancaires de 30 jours portant intérêt au taux effectif de 4,00 %.

Lettres de crédit : Groupe Aeroplan a émis des lettres de crédit irrévocables pour un montant de 0,8 M\$. Ce montant vient réduire le montant inutilisé de la facilité de crédit renouvelable.

- b) La facilité de crédit-relais a été remboursée intégralement le 2 septembre 2009 à même le produit de l'émission des billets garantis de premier rang, série 2.
- c) Les 23 et 30 avril 2009, Groupe Aeroplan a émis des billets garantis de premier rang, série 1, d'un montant en capital de 175,0 M\$ et de 25,0 M\$, respectivement. Ces billets portent intérêt au taux de 9 % par année, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 23 avril et le 23 octobre de chaque année à compter du 23 octobre 2009, et ils échoient le 23 avril 2012. Le produit des billets émis a servi à rembourser une tranche de 200,0 M\$ de la facilité de crédit-relais.
- d) Le 2 septembre 2009, Groupe Aeroplan a émis des billets garantis de premier rang, série 2, d'un montant en capital de 150,0 M\$. Ces billets portent intérêt au taux annuel de 7,9 %, leurs intérêts étant payables semestriellement à terme échu le 2 mars et le 2 septembre de chaque année à compter du 2 mars 2010, et ils échoient le 2 septembre 2014. Le produit des billets émis a servi à rembourser une tranche de 100,0 M\$ de la facilité de crédit relais et une tranche de 25,0 M\$ de la facilité de crédit à terme, le solde de 25,0 M\$ ayant été affecté aux besoins généraux de la Société.

Les billets garantis de premier rang, série 1 et série 2, sont garantis par certains engagements, biens et actifs actuels et futurs de la Société et de certaines de ses filiales, ils ont égalité de rang, y compris à l'égard des intérêts sur les titres, avec les titres d'emprunt non subordonnés actuels et futurs de la Société, et ils sont soumis au respect de certaines obligations de faire et de ne pas faire.

- e) La dette à long terme est présentée déduction faite des intérêts payés d'avance et de la fraction non amortie des coûts de refinancement.

Les emprunts en vertu des facilités de crédit et les billets garantis de premier rang, série 1 et série 2, sont garantis par la quasi-totalité des actifs actuels et futurs de Groupe Aeroplan et de certaines de ses filiales.

La disponibilité continue des facilités de crédit est sous réserve du respect, par Groupe Aeroplan, de certaines clauses restrictives relatives au ratio de levier financier, au service de la dette et au ratio de couverture des intérêts, ainsi que de certaines obligations de faire et de ne pas faire, y compris certaines restrictions visant les distributions sous forme de dividendes ou de remboursement de titres de participation au cours d'un exercice donné, tel qu'il est stipulé dans la convention de crédit.

Au 30 septembre 2009, tel qu'il est indiqué ci-dessous, Groupe Aeroplan respectait ses clauses restrictives de nature financière :

Ratio	Résultat	Critère
Levier financier	2,26	≤ 2,75
Service de la dette ^{a)}	0,26	≤ 2,00
Couverture des intérêts	12,33	≥ 3,00

a) Ce ratio tient compte de la dette nette de Groupe Aeroplan, soit la dette à long terme moins la trésorerie et les placements à court terme disponibles.

Compte tenu de la capacité de génération de trésorerie et de la situation financière globale de Groupe Aeroplan, la direction estime que la Société sera en mesure de rembourser ou de refinancer sa dette à l'échéance; toutefois, aucune garantie ne peut être donnée à cet égard.

En octobre 2008, dans le but de faciliter le refinancement des facilités de crédit, Groupe Aeroplan a fait appel à deux agences de notation : DBRS, qui lui a attribué la note BBB avec tendance stable, et Standard & Poor's (« S&P »), qui lui a attribué la note BBB- avec perspective positive. En avril 2009, les deux agences ont maintenu leurs notes respectives, mais S&P a ramené sa perspective de positive à stable. En septembre 2009, les deux agences ont confirmé ces notes.

GARANTIES (ARRANGEMENTS HORS BILAN) ET PASSIFS ÉVENTUELS

MILLES AIR CANADA ÉMIS AVANT LE 1^{ER} JANVIER 2002

Aux termes du CPSC, Air Canada est responsable des frais d'échange contre des primes-voyages d'un maximum de 112,4 milliards de milles Air Canada accumulés par les membres avant le 1^{er} janvier 2002. Au 30 septembre 2009, 111,5 milliards de ces milles Air Canada avaient été échangés.

Dans le cas où Air Canada ne serait pas en mesure d'honorer ses obligations d'échange, Aéroplan pourrait être tenue de le faire. D'après le montant actuel des frais d'échange moyens par mille Aéroplan, calculé à partir des frais d'échange moyens par mille Aéroplan établis en fonction des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés, ces obligations s'élèveraient à environ 8,3 M\$ au 30 septembre 2009.

Par ailleurs, le CPSC stipule qu'Aéroplan est responsable de l'échange contre des primes-voyages de la tranche des milles Air Canada émis avant le 1^{er} janvier 2002 en excédent de 112,4 milliards. Le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation, si le nombre total estimatif de 10,8 milliards de milles Air Canada ayant fait l'objet d'un désistement et encore valides étaient échangés se chifferrait à 99,6 M\$ au 30 septembre 2009. Aéroplan s'attend à ce qu'une partie des milles ayant fait l'objet d'un désistement mais encore valides soient échangés, cependant, le nombre réel de milles qui seront échangés ne peut être déterminé.

Ainsi, le montant maximal des frais d'échange éventuels pour honorer cette obligation qui serait imputé au coût des primes lorsque les frais sont engagés, à mesure que les milles Air Canada sont échangés, à l'égard des milles Air Canada émis avant le 1^{er} janvier 2002 qui sont en cours et qui n'ont pas fait l'objet d'un désistement, est estimé à 107,9 M\$ au 30 septembre 2009.

Conformément à la politique d'Aéroplan concernant l'expiration des milles, tous les milles Air Canada non échangés expireront automatiquement le 31 décembre 2013.

En outre, Aéroplan a accepté d'indemniser Air Canada, ses sociétés affiliées et ses représentants de toute réclamation découlant de changements apportés au programme Aéroplan à tout moment par Aéroplan dans la mesure où ces changements sont apportés en réponse aux variations des désistements liés à la responsabilité assumée à l'égard des milles émis avant le 1^{er} janvier 2002.

MILLES AÉROPLAN

De plus, Groupe Aéroplan pourrait devoir remettre des primes aux membres à l'égard des milles Aéroplan encore valides, émis après le 31 décembre 2001 et comptabilisés à titre de désistements pour lesquels les produits au titre des désistements ont été constatés ou reportés et aucun passif n'a été inscrit. Le montant maximal des frais d'échange éventuels au titre de ces milles Aéroplan est estimé à 961,5 M\$ au 30 septembre 2009. Les frais d'échange éventuels mentionnés ci-dessus ont été évalués en fonction des frais d'échange moyens actuels par mille échangé établis sur la base des prix réels convenus avec les partenaires d'échange, dont Air Canada, et de l'estimation, à partir des antécédents à ce jour, des types de primes que choisiront les membres parmi ceux qui leur sont proposés.

La direction estime que, sur une base consolidée, une variation de 1 % du taux de désistement lié aux milles Aéroplan émis après le 1^{er} janvier 2002 aurait une incidence globale de 72,0 M\$ sur les produits et le bénéfice net avant impôts de la période au cours de laquelle la variation se produirait, dont une tranche de 62,2 M\$ se rapporte aux exercices antérieurs et une tranche de 9,8 M\$, à la période de neuf mois écoulée.

APPEL DANS LE LITIGE CONCERNANT LA TVA

LMG est partie à un litige qui l'oppose au ministère du Revenu et des Douanes du Royaume-Uni (« Her Majesty's Revenue & Customs » ou « HMRC ») depuis 2003 concernant le traitement de la

taxe à la valeur ajoutée (« TVA ») appliquée au programme Nectar, tel qu'il s'applique à la déductibilité des crédits de taxe sur les intrants au paiement de la TVA exigible. LMG a payé un montant évalué à 13,8 M£ (27,1 M\$).

LMG a interjeté appel devant le VAT and Duties Tribunal et a obtenu gain de cause. HMRC a ensuite fait appel devant la Haute Cour qui s'est prononcée en faveur de HMRC. LMG a, à son tour, porté la décision de la Haute Cour en appel devant la Cour d'appel, qui a rendu, le 5 octobre 2007, un jugement favorable à LMG, exigeant le remboursement du montant évalué et confirmant l'admissibilité de LMG à la déduction des crédits de taxe sur les intrants à l'avenir. En conséquence, un montant à recevoir de 13,8 M£ (27,1 M\$) a été comptabilisé au 31 décembre 2007 et recouvré par la suite en janvier 2008.

HMRC en a appelé de la décision de la Cour d'appel devant la Chambre des lords, qui a donné droit d'en référer à la Cour européenne de justice le 3 avril 2008. La cause sera entendue le 21 janvier 2010. Tant qu'une décision n'aura pas été rendue, on ne saura pas si LMG devra rembourser le montant adjugé le 5 octobre 2007, ainsi que la TVA recouvrée ultérieurement à titre de déduction dans le calcul des crédits au titre de la taxe sur les intrants, avec intérêts. Au 30 septembre 2009, LMG a constaté dans ses comptes l'avantage net tiré des crédits au titre de la taxe sur les intrants liés à la TVA pour un montant global de 32,6 M£ (55,9 M\$) et l'a porté en réduction de l'écart d'acquisition ou du coût des primes et des charges d'exploitation, selon le cas.

À ce jour, le résultat de cette éventualité ne peut être déterminé, et les états financiers de Groupe Aeroplan ne comptent aucune provision à cet égard. Si l'issue du litige concernant la TVA n'est pas favorable à LMG, les fonds entiers de 46,5 M\$ (27,1 M£), qui correspondent à la contrepartie conditionnelle liée à l'acquisition de LMG en 2007 et aux intérêts courus sur ce montant, devront être remboursés à Groupe Aeroplan.

AUTRES

Le 22 octobre 2009, Aéroplan a reçu un avis écrit d'Air Canada alléguant qu'Air Canada avait facturé incorrectement les primes-voyages à Aéroplan depuis le 1^{er} janvier 2005. Cette réclamation est fondée sur des erreurs alléguées par Air Canada au sujet de la méthode utilisée pour le calcul des montants ainsi facturés au titre du CPSC. La réclamation se fonde aussi sur certaines limites inhérentes au système utilisé par Air Canada pour calculer le prix des primes-voyages dans des territoires étrangers et en devises étrangères. Air Canada a demandé à Aéroplan de verser un montant d'environ 49 M\$ à titre de règlement rétroactif de ces erreurs alléguées.

Aéroplan estime que la méthode utilisée par Air Canada depuis 2005 pour la facturation des primes-voyages a été mise en œuvre de la manière dont les parties en ont convenu et que la facturation a été calculée conformément aux modalités du CPSC. Aéroplan estime que la réclamation d'Air Canada est sans fondement, et aucune provision n'a été comptabilisée à cet égard dans les états financiers de Groupe Aeroplan. Aéroplan prévoit continuer de régler les factures de billets pour primes-voyages d'Air Canada en fonction de sa propre estimation des montants dus selon la méthode convenue qui est en vigueur depuis 2005.

Si la réclamation d'Air Canada ne peut être réglée à l'amiable, le CPSC prévoit le recours à des procédures d'arbitrage. Bien qu'Aéroplan estime que cette réclamation est sans fondement et entend défendre vigoureusement sa position, rien ne garantit qu'Aéroplan aura gain de cause, et tout montant payable, par suite de l'arbitrage, pourrait être supérieur au montant de 49 M\$ actuellement réclamé.

De temps à autre, Groupe Aeroplan est partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de ses activités. Bien que l'issue définitive de celles-ci ne puisse être prévue, la direction estime que, selon l'information dont elle dispose actuellement, le règlement des réclamations et des poursuites en cours n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière et les résultats d'exploitation de Groupe Aeroplan.

Groupe Aeroplan a convenu d'indemniser ses administrateurs et ses dirigeants, ainsi que les administrateurs et les dirigeants de ses filiales, dans la mesure où la loi sur les sociétés le permet, des coûts et des dommages que ces derniers pourraient subir en raison d'une poursuite judiciaire, d'une enquête ou de toute autre procédure administrative dans le cadre de laquelle ces administrateurs et ces dirigeants seraient poursuivis en raison des services qu'ils auront offerts. Les administrateurs et les dirigeants sont couverts par un contrat d'assurance responsabilité des administrateurs et des dirigeants. Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre des ententes d'indemnisation.

Dans des circonstances limitées, Groupe Aeroplan peut fournir des garanties à des tiers afin de soutenir les obligations liées au rendement de certaines de ses filiales en vertu de contrats commerciaux. Au 30 septembre 2009, l'exposition maximale de Groupe Aeroplan aux termes de telles garanties avait été estimée à 50,0 M€ (85,8 M\$). Aucun montant n'a été inscrit dans les états financiers au titre de ces garanties.

Le 2 juillet 2009, une requête en autorisation d'exercer un recours collectif et pour être désigné représentant a été déposée contre Groupe Aeroplan à la Cour supérieure du Québec. Aucun recours collectif n'a encore été déposé. Cette requête est la première étape procédurale avant qu'un tel recours puisse être présenté. Les requérants demandent au tribunal la permission d'intenter une poursuite contre Aéroplan au nom des membres du programme au Canada afin d'obtenir la remise en vigueur des milles expirés, le remboursement des sommes déjà dépensées par les membres d'Aéroplan pour obtenir la remise en vigueur de leurs milles expirés, des dommages-intérêts compensatoires de 50 \$ et un montant non déterminé en dommages-intérêts punitifs pour le compte de chaque membre du groupe, relativement aux changements apportés au programme Aéroplan en ce qui touche l'accumulation et l'expiration des Milles Aéroplan, comme il a été annoncé le 16 octobre 2006.

Groupe Aeroplan est d'avis qu'il a des motifs valables pour s'opposer à la requête en autorisation et se défendra avec vigueur contre tout recours collectif autorisé par le tribunal.

À l'heure actuelle, étant donné que les requérants n'ont pas encore obtenu la permission du tribunal de déposer un recours collectif et que l'issue de ce recours, s'il est autorisé par la cour, ne peut être déterminée, aucune provision à cet effet n'est présentée dans ces états financiers.

OPÉRATIONS AVEC AIR CANADA

Aéroplan a conclu avec Air Canada divers contrats régissant la relation commerciale entre les deux sociétés, lesquels sont décrits dans la notice annuelle de Groupe Aeroplan datée du 27 mars 2009.

Air Canada est l'un des plus importants partenaires d'accumulation de Groupe Aeroplan, ayant représenté 18 % et 19 % de la facturation brute pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, contre 16 % et 18 %, respectivement, pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008. Selon le CPSC, l'engagement annuel d'Air Canada, qui est établi en fonction de 85 % de la moyenne totale des milles Aéroplan réellement émis pour les vols d'Air Canada ou les produits et services d'un transporteur aérien membre du groupe d'Air Canada dans les trois années civiles précédentes, est estimé pour 2009 à 207,9 M\$. Air Canada, en association avec d'autres membres du réseau Star Alliance, est le principal partenaire d'échange de Groupe Aeroplan. Pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2009, 61 % et 64 % du coût total des primes inscrites ont été payés à Air Canada, contre 64 % pour le trimestre et la période de neuf mois terminés le 30 septembre 2008, au titre des primes achetées auprès d'Air Canada et d'autres compagnies aériennes (partenaires du réseau Star Alliance).

Le 27 novembre 2008, Aéroplan a conclu une entente avec Air Canada visant l'accélération temporaire des paiements contractuels aux termes du CPSC pour les primes-voyages achetées auprès d'Air Canada entre octobre 2008 et mai 2009. Le 29 juin 2009, Aéroplan et Air Canada ont mis fin à cette entente et Air Canada a remis à Aéroplan environ 40,0 M\$ à titre de compensation des paiements accélérés restants qui avaient été décaissés antérieurement.

En conformité avec les dispositions de résiliation du contrat de services généraux (« CSG ») avec Air Canada, Aéroplan a avisé Air Canada de son intention de résilier le CSG en date du 1^{er} juin 2009. Le 27 novembre 2008, Aéroplan a transmis à Air Canada un préavis officiel de six mois concernant la résiliation du CSG et a par la suite offert à tous les agents de conserver leur poste après le 1^{er} juin 2009, à moins qu'ils choisissent, s'ils y sont admissibles, de réintégrer Air Canada. Le 14 janvier 2009, Aéroplan a annoncé avoir conclu avec les TCA et Air Canada une entente de principe d'une durée de trois ans portant sur la transition du personnel de ses centres de contacts appelé à passer d'Air Canada à Aéroplan. L'entente comprenait un plan de transition détaillé pour les employés visés ainsi qu'un nouveau contrat de travail. Le 28 janvier 2009, Aéroplan a annoncé que l'entente de principe n'avait pas été ratifiée et que tous les agents travaillant dans les centres de contacts d'Aéroplan à Vancouver et à Montréal se verraient proposer de conserver leur poste à compter du 1^{er} juin 2009 aux conditions de l'offre initiale. Le 4 mars 2009, les TCA ont déposé auprès du Conseil canadien des relations industrielles une demande concernant la transition, d'Air Canada à Aéroplan, du personnel des centres de contacts afin d'éclaircir certaines questions que pose cette transition.

Le 22 mai 2009, Groupe Aéroplan a annoncé que, à l'issue d'une médiation devant le Conseil canadien des relations industrielles, Aéroplan, Air Canada et la section locale 2002 des TCA avaient conclu un accord sur le transfert des agents de centres de contacts chez Aéroplan. Aéroplan a ainsi été confirmée comme l'employeur de ses agents de centres de contacts en date du 1^{er} juin 2009 et la section locale 2002 des TCA, comme agent négociateur de ceux-ci. Le transfert des 805 employés des centres de contacts est entré en vigueur le 14 juin 2009.

Dans le cadre du transfert des employés, Aéroplan s'est engagée à reconnaître l'ancienneté des employés transférés et à prendre en charge toute obligation supplémentaire au titre du régime de retraite découlant du cumul des années de service après leur départ d'Air Canada jusqu'à leur retraite chez Aéroplan. Cette obligation au titre du coût des services passés a été estimée à 13,4 M\$ et sera amortie sur la durée résiduelle moyenne de service des salariés actifs couverts par le régime de retraite, estimée à 16,2 années.

Par suite de la résiliation du CSG, toutes les obligations figurant à ce contrat, y compris les paiements spéciaux relativement aux régimes de retraite auxquels les employés visés par le CSG ont participé, tel qu'il est décrit dans les états financiers au 31 décembre 2008, ont pris fin.

Aéroplan a jugé, après consultation d'un conseiller juridique indépendant, qu'elle n'avait pas à prendre à sa charge le passif existant au titre des régimes de retraite d'Air Canada à l'égard des employés transférés et qu'Air Canada en demeurerait responsable. Air Canada a informé Aéroplan qu'elle ne partage pas cet avis. Comme rien en ce moment ne permet de prédire l'issue du règlement de ce désaccord, aucun montant ne peut être déterminé. Par conséquent, aucune provision au titre d'un passif n'a été constituée.

Le 29 juin 2009, parallèlement au remboursement par Air Canada des paiements accélérés restants, Aéroplan a convenu de mettre à la disposition d'Air Canada un prêt renouvelable garanti dont le montant correspond au total des achats accumulés d'Aéroplan au cours des 60 derniers jours visant des places réservées aux primes-voyages auprès d'Air Canada (la « possibilité d'emprunt »), jusqu'à un maximum de 100,0 M\$. Sous réserve du respect des clauses restrictives applicables, le prêt était disponible pour des prélèvements mensuels jusqu'en juin 2010, portait intérêt au taux de 12 % par an et était garanti par la participation d'Air Canada dans Vacances Air Canada. Tant et aussi longtemps qu'un montant était dû aux termes de ce prêt, les actions de Vacances Air Canada garantissaient également toutes les obligations d'Air Canada envers Aéroplan prévues aux termes du CPSC. Si le montant dû à une date de prélèvement était supérieur à la possibilité d'emprunt, Aéroplan affectait ce montant en compensation de ses obligations envers Air Canada. Air Canada a fait un prélèvement initial de 78,7 M\$ aux termes du prêt, montant qui a été remboursé intégralement le 30 juillet 2009, le contrat ayant été résilié à cette date.

Le 29 juillet 2009, Aéroplan a conclu avec un consortium d'autres prêteurs une entente visant à fournir du financement à Air Canada (le « prêt syndiqué à Air Canada »), aux termes de laquelle Aéroplan s'est engagée à avancer 150,0 M\$ au transporteur aérien sous réserve de la satisfaction de certaines

conditions, notamment le remboursement intégral et la résiliation du contrat de prêt renouvelable garanti intervenu entre Aéroplan et Air Canada le 29 juin 2009.

GE Canada Finance Holding Company, Exportation et Développement Canada et Gestion ACE Aviation Inc. font aussi partie du consortium de prêteurs. Un montant total de 600,0 M\$ a été mis à la disposition d'Air Canada le 30 juillet 2009. La limite de la facilité de crédit peut être majorée de 100,0 M\$ à la demande d'Air Canada, sous réserve de certaines conditions. L'engagement maximal d'Aéroplan est toutefois plafonné à 150,0 M\$, montant qui a été avancé à Air Canada le 30 juillet 2009. La tranche du prêt syndiqué à Air Canada qui provient d'Aéroplan est remboursable en 16 versements trimestriels consécutifs de 7,5 M\$ à compter d'août 2010, et le solde de 30,0 M\$ est remboursable en juillet 2014. Le prêt syndiqué à Air Canada porte intérêt au plus élevé des taux suivants, soit le taux des acceptations bancaires majoré de 9,75 %, soit 12,75 %.

Le prêt syndiqué à Air Canada est garanti par une sûreté réelle et par une hypothèque constituée sur la quasi-totalité des biens actuels et futurs d'Air Canada et de ses filiales, sous réserve de certaines exclusions et de certains privilèges autorisés. Le prêt syndiqué à Air Canada est assujéti aux modalités commerciales habituelles, dont certaines clauses restrictives de nature financière obligeant Air Canada à maintenir des soldes minimaux au titre des liquidités, du bénéfice avant intérêts, impôts, amortissement et location avions et de certains autres éléments, ainsi qu'à se soumettre à un test de couverture des charges fixes.

Aux termes de ce contrat de financement, Air Canada a émis aux prêteurs des bons de souscription visant l'acquisition d'actions de catégorie A ou d'actions de catégorie B à droit de vote variable d'Air Canada. Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription assortis d'un prix d'exercice de 1,51 \$ chacun qui peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance dans quatre ans. Au 30 septembre 2009, la juste valeur des bons de souscription se chiffrait à 0,9 M\$. De plus, Aéroplan avait droit à sa quote-part des bons de souscription additionnels, totalisant au plus 5 % du nombre total d'actions ordinaires émises d'Air Canada à la date de l'émission, si Air Canada ne fournissait pas une garantie supplémentaire relativement à certains actifs dans les 90 jours suivant la clôture de l'opération.

Le 19 octobre 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription additionnels relativement au prêt syndiqué à Air Canada. Ces bons de souscription sont assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance quatre ans après la date d'émission, tout comme les bons de souscription attribués par Air Canada à la date de conclusion du prêt syndiqué à Air Canada.

Compte tenu de ce qui précède, Aéroplan et Air Canada ont conclu certaines ententes commerciales mutuellement avantageuses, dont aucune ne porte sur l'établissement du prix des milles Aéroplan ni sur le coût des sièges achetés à titre de primes.

SOMMAIRE DES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Au 30 septembre 2009, les paiements futurs minimaux estimatifs aux termes des obligations contractuelles de Groupe Aeroplan s'établissaient comme suit :

<i>(en millions de dollars)</i>	Total	Reste de 2009	2010	2011	2012	2013	Par la suite
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Contrats de location-exploitation	39,4	1,4	5,0	4,9	5,3	4,9	17,9
Infrastructure technologique et autres	66,4	7,7	27,5	19,0	7,0	4,7	0,5
Soutien à la commercialisation et autres	123,6	3,7	34,2	35,4	21,6	13,0	15,7
Dette à long terme ¹⁾	804,7	7,5	29,9	29,9	567,5	11,9	158,0
Obligations d'achat aux termes du CPSC	4 115,1	0,1	391,9	391,9	391,9	391,9	2 547,4
Total	5 149,2	20,4	488,5	481,1	993,3	426,4	2 739,5

1) Compte tenu des intérêts sur les billets garantis de premier rang, série 1 et série 2, comme il est décrit à la rubrique *Facilités de crédit et dette à long terme*.

Les montants présentés au poste « Soutien à la commercialisation » correspondent aux obligations maximales de la Société au titre de la promotion des programmes de fidélisation qu'elle opère.

Aux termes de certaines obligations contractuelles avec un important partenaire d'accumulation, Groupe Aeroplan est tenu de respecter certains seuils minimaux en matière de fonds de roulement conformément à des formules établies au préalable. Au 30 septembre 2009, Groupe Aeroplan avait respecté toutes ces clauses.

SWAP DE DEVISES

Dans le cadre de l'acquisition de LMG en décembre 2007, une filiale d'Aéroplan a conclu un swap de devises en vue de réduire son exposition au risque de change découlant des bénéfices futurs de la filiale. Le swap de devises, qui avait une durée de cinq ans et venait à échéance le 19 décembre 2012, portait sur l'échange d'un taux d'intérêt variable sur 240,0 M£ au TIOL à trois mois sur la livre sterling contre un taux d'intérêt variable sur 500,0 M\$ au taux CDOR à trois mois. Le swap de devises ne réunissait pas les conditions d'application de la comptabilité de couverture et, en conséquence, les variations de la juste valeur du swap de devises étaient portées au résultat hors exploitation à titre de gain ou de perte de change.

Le 22 juillet 2009, le swap de devises a été cédé pour un produit net de 52,7 M\$. Le gain qui en a résulté a été porté en résultat à titre d'écart de conversion. Au 31 décembre 2008, la juste valeur du swap de devises s'élevait à 68,5 M\$.

DIVIDENDES

À chacun des trois premiers trimestres de 2009, Groupe Aeroplan a déclaré et payé un dividende trimestriel en trésorerie de 24 996 078 \$, soit 0,125 \$ par action ordinaire. Les dividendes à payer par Groupe Aeroplan à ses actionnaires sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés.

La politique en matière de dividendes relève du conseil d'administration de Groupe Aeroplan et le versement de dividendes est notamment fonction des résultats, des besoins en capitaux, des clauses restrictives relatives à la dette, de la satisfaction de critères de solvabilité requis en vertu de la

Loi canadienne sur les sociétés par actions au titre de la déclaration de dividendes et d'autres conditions en vigueur dans l'avenir.

CAPITAL-ACTIONS

Au 30 septembre 2009, Groupe Aeroplan avait 199 968 622 actions ordinaires émises et en circulation d'une valeur globale de 1 747,4 M\$. En outre, il y avait 1 111 899 options sur actions émises et en cours dans le cadre du régime d'intéressement à long terme de Groupe Aeroplan.

RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de Groupe Aeroplan s'est élevé à 0,09 \$ et à 0,18 \$ pour les trimestres terminés les 30 septembre 2009 et 2008, respectivement, et à 0,34 \$ et à 0,54 \$ pour les périodes de neuf mois terminées les 30 septembre 2009 et 2008, respectivement.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Le 19 octobre 2009, Aéroplan a reçu 1 250 000 bons de souscription additionnels relativement au prêt syndiqué à Air Canada. Ces bons de souscription sont assortis d'un prix d'exercice de 1,44 \$ chacun, peuvent être exercés en tout temps et arrivent à échéance quatre ans après la date d'émission, tout comme les bons de souscription octroyés par Air Canada à la date de conclusion du prêt syndiqué à Air Canada.

Le 30 octobre 2009, Groupe Aeroplan a annoncé qu'Aéroplan avait conclu une entente de trois ans, laquelle entrera en vigueur le 15 novembre 2009, avec la section locale 2002 des TCA qui représente les agents de centres de contacts d'Aéroplan. La convention collective a été ratifiée par 67 % des membres ayant voté, à la suite des réunions syndicales tenues le 28 octobre 2009 à Montréal et le 29 octobre 2009 à Vancouver.

Le 3 novembre 2009, Groupe Aeroplan a conclu une entente visant l'acquisition de la totalité des activités de Carlson Marketing, fournisseur international de services de promotion liés à la fidélisation, pour un prix d'achat net de 175,3 M\$ US (188,0 M\$) y compris les coûts de transaction de 6,5 M\$ US (7,0 M\$) et sous réserve de certains ajustements de fonds de roulement. L'opération sera financée au moyen des fonds en caisse et d'emprunts aux termes de facilités bancaires. Le syndicat de prêteurs de Groupe Aeroplan s'est engagé à accroître le montant disponible en vertu des facilités de crédit afin de permettre le financement, comme il est indiqué à la rubrique *Facilités de crédit et dette à long terme*. L'opération, qui doit être approuvée par certaines autorités de réglementation au Canada et aux États-Unis, devrait se conclure avant la fin de 2009.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRUCIALES

Pour la présentation des estimations comptables cruciales de Groupe Aeroplan, le lecteur se reportera à la note 2 afférente aux états financiers consolidés vérifiés de Groupe Aeroplan pour l'exercice terminé le 31 décembre 2008 ainsi qu'au rapport de gestion s'y rapportant.

Pour préparer les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus (« PCGR ») du Canada, la direction doit faire des estimations et poser des jugements et des hypothèses qu'elle estime être raisonnables en fonction de l'information dont elle dispose. Ces estimations, jugements et hypothèses influent sur les montants présentés des actifs et des passifs, sur l'information à fournir au titre des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et sur les montants présentés des produits et des charges pour la période visée. Dans les faits, les résultats pourraient différer de ces estimations (voir *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*). Les principales estimations établies lors de la préparation des états financiers consolidés comprennent celles liées à la comptabilisation des désistements, aux impôts sur les bénéfices, à la période d'amortissement, à la dépréciation des actifs à long terme et de l'écart d'acquisition, en particulier les flux de trésorerie futurs et le coût du capital, à la valeur comptable des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur et aux éventualités.

MODIFICATIONS COMPTABLES

ÉCARTS D'ACQUISITION ET ACTIFS INCORPORELS

Le 1^{er} janvier 2009, Groupe Aeroplan a adopté le chapitre 3064, « Écarts d'acquisition et actifs incorporels », du *Manuel de l'ICCA*, qui établit les normes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicables aux écarts d'acquisition et aux actifs incorporels. Toutefois, il ne s'applique pas à la comptabilisation initiale des écarts d'acquisition et des actifs incorporels générés dans le cadre d'un regroupement d'entreprises. Cette norme s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008, et doit être appliquée rétroactivement aux états financiers des exercices antérieurs. L'adoption de ce nouveau chapitre n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de Groupe Aeroplan.

ABRÉGÉ DES DÉLIBÉRATIONS NO 173 DU COMITÉ SUR LES PROBLÈMES NOUVEAUX, « RISQUE DE CRÉDIT ET JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS ET DES PASSIFS FINANCIERS » (« CPN-173 »)

Le 1^{er} janvier 2009, Groupe Aeroplan a adopté le CPN-173, qui stipule que la Société doit prendre en compte son propre risque de crédit et le risque de crédit de la contrepartie lors de la détermination de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, y compris les instruments dérivés. L'adoption du CPN-173, de façon rétroactive et sans retraitement des états financiers des périodes antérieures, a eu une incidence sur la détermination de la juste valeur du swap de devises et a donné lieu à une charge de 4,7 M\$ aux bénéfices non répartis, déduction faite d'une incidence fiscale de 1,8 M\$.

AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS DES CENTRES DE CONTACTS

Le coût des prestations de retraite acquises par les employés des centres de contacts d'Aéroplan Canada en vertu du régime de retraite à prestations déterminées est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, les taux d'intérêt du marché et l'estimation la plus probable par la direction à l'égard du rendement prévu des placements du régime, de l'augmentation des salaires et de l'âge de retraite des employés. Les obligations sont attribuées pour la période allant de la date à laquelle l'employé adhère au régime à la date de sa cessation d'emploi, de son décès ou de son départ à la retraite, selon la première éventualité.

Le coût des autres avantages sociaux futurs, soit les avantages postérieurs à l'emploi, l'assurance vie, les soins de santé et les soins dentaires, les avantages offerts aux employés handicapés ainsi que l'assurance vie et les prestations de soins de santé postérieures au départ à la retraite, est déterminé par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services (s'il y a lieu), les taux d'intérêt du marché ainsi que l'estimation la plus probable par la direction de l'âge de la retraite des employés, de la hausse du coût des soins de santé, de l'augmentation des salaires et de l'inflation en général.

Le rendement prévu des actifs du régime est fondé sur le taux prévu à long terme du rendement des actifs du régime et la juste valeur des actifs du régime. Il est vraisemblable que l'estimation que la direction fait du rendement à long terme puisse changer au fur et à mesure qu'elle évaluera les placements et les stratégies futurs et du fait de l'évolution des marchés financiers.

Les coûts des services passés découlant de modifications apportées au régime de retraite à prestations déterminées sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée résiduelle moyenne de service des salariés actifs à la date de la modification.

Le cumul des gains et des pertes actuariels nets non constatés liés au régime de retraite à prestations déterminées et au régime de retraite complémentaire des dirigeants en excédent de 10 % du plus élevé de l'obligation au titre des prestations constituées et de la valeur de marché des actifs du régime au début de l'exercice est amorti sur la durée résiduelle moyenne de service des membres actifs appelés à toucher des prestations en vertu du régime.

MODIFICATIONS COMPTABLES À VENIR

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES, ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ET PARTICIPATIONS SANS CONTRÔLE

En janvier 2009, l'ICCA a publié trois nouvelles normes comptables : le chapitre 1582, « *Regroupements d'entreprises* », le chapitre 1601, « *États financiers consolidés* », et le chapitre 1602, « *Participations ne donnant pas le contrôle* ». Ces nouvelles normes s'appliqueront aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Groupe Aeroplan évalue actuellement les exigences des nouvelles normes.

Le chapitre 1582, qui remplace le chapitre 1581, établit des normes pour la comptabilisation d'un regroupement d'entreprises. Il constitue l'équivalent canadien de la norme internationale d'information financière IFRS 3, « *Regroupements d'entreprises* ». Ce chapitre s'applique prospectivement aux regroupements d'entreprises pour lesquels la date d'acquisition se situe au début du premier exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2011 ou à une date ultérieure.

Pris collectivement, les chapitres 1601 et 1602 remplacent l'ancien chapitre 1600, « *États financiers consolidés* ». Le chapitre 1601 définit des normes pour l'établissement d'états financiers consolidés. Il s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. Le chapitre 1602 définit des normes pour la comptabilisation, dans les états financiers consolidés établis postérieurement à un regroupement d'entreprises, d'une participation ne donnant pas le contrôle d'une filiale. Il constitue l'équivalent des dispositions correspondantes de la norme internationale d'information financière IAS 27, « *États financiers consolidés et individuels* », et s'applique aux états financiers consolidés intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les exigences d'information concernant les instruments financiers prescrites par les chapitres 3855, « *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* », et 3862, « *Instruments financiers – informations à fournir* », ont récemment été modifiées en vue de changer le classement de certains instruments d'emprunt, de changer le modèle de dépréciation utilisé pour les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance en faveur du modèle de la perte sur prêt subie exposé au chapitre 3025, « *Prêts douteux* », d'exiger, dans des circonstances précises, la reprise des pertes de valeur comptabilisées antérieurement sur des actifs financiers disponibles à la vente, et d'élargir les obligations d'information concernant les évaluations des instruments financiers à la juste valeur ainsi que le risque de liquidité.

L'adoption des modifications aux exigences de présentation n'a eu aucune incidence sur les états financiers de Groupe Aeroplan. La Société évalue actuellement l'incidence qu'aura l'adoption des nouvelles exigences d'information.

Les modifications aux exigences de présentation s'appliquent aux reclassements effectués à compter du 1^{er} juillet 2009, tandis que les modifications aux exigences d'information visent les états financiers annuels des exercices se terminant après le 30 septembre 2009.

NORMES INTERNATIONALES D'INFORMATION FINANCIÈRE (« IFRS »)

Groupe Aeroplan sera tenu d'établir ses états financiers selon les IFRS pour les périodes ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2011, ce qui supposera également un retraitement des chiffres comparatifs. À cette fin, la Société élabore un plan qui comportera les quatre étapes suivantes :

- Étape 1 – Diagnostic préliminaire, planification et définition du champ d'application
- Étape 2 – Évaluation détaillée
- Étape 3 – Définition de la solution
- Étape 4 – Mise en œuvre

Groupe Aeroplan a réuni une équipe de ressources internes et externes qui est chargée de mettre le plan à exécution. L'étape du diagnostic préliminaire est terminée, et celle de l'évaluation détaillée devrait être achevée avant la fin de l'exercice. L'analyse effectuée à ce jour montre que des normes similaires aux normes appliquées par Groupe Aeroplan pour l'établissement de ses états financiers consolidés seront adoptées. Toutefois, les normes relatives à la constatation des produits selon les IFRS ne seront vraisemblablement pas définitives avant 2013. De l'avis général, il semble que des normes relatives à la constatation des produits similaires aux normes appliquées par Groupe Aeroplan seront adoptées, mais ce ne sera confirmé qu'à une date ultérieure. Par suite du passage aux IFRS, les modifications de méthodes comptables pourraient avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés.

CONTRÔLE ET PROCÉDURES

CONTRÔLES ET PROCÉDURES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION ET CONTRÔLES INTERNES À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Au 30 septembre 2009, le chef de la direction et le chef des affaires financières avaient, avec le concours de la direction, conçu des contrôles et procédures de communication de l'information visant à fournir l'assurance raisonnable que la communication de l'information financière est fiable ainsi que des contrôles internes à l'égard de l'information financière conçus pour fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers sont préparés conformément aux PCGR. Au cours de la période intermédiaire terminée le 30 septembre 2009, aucun changement n'a été apporté au contrôle interne à l'égard de l'information financière de la Société qui aurait eu une incidence importante, ou dont on pourrait raisonnablement s'attendre à ce qu'il ait une incidence importante, sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Groupe Aeroplan.

En raison des limites qui leur sont inhérentes, le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles de communication de l'information ne peuvent fournir qu'une assurance raisonnable, et il se peut qu'ils ne permettent pas de prévenir ou de détecter les inexactitudes. En outre, toute projection du résultat d'une évaluation de l'efficacité sur des périodes futures est exposée au risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Le comité de vérification, des finances et des risques a examiné le présent rapport de gestion et les états financiers consolidés, et le conseil d'administration de Groupe Aeroplan a approuvé ces documents avant leur publication.

PERSPECTIVES

Si la conjoncture actuelle demeure inchangée et qu'il ne se produit pas d'événements hors de l'ordinaire, la facturation brute consolidée de Groupe Aeroplan devrait afficher une diminution approximative de 4% pour l'ensemble de l'exercice 2009, par rapport à 2008. De plus, pour 2009, la Société s'attend à ce que le coût moyen des primes par mille échangé dans le cadre du programme Aéroplan se maintienne aux alentours de 0,90 cent pour le reste de l'exercice et ne dépasse pas 0,95 cent annuellement jusqu'en 2010, et à ce que la marge brute du secteur canadien demeure relativement stable.

Les perspectives constituent des énoncés prospectifs au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables et doivent être lues parallèlement à la rubrique *Avertissement concernant les énoncés prospectifs*.

RISQUES ET INCERTITUDES

Hormis ceux décrits ci-dessous, les risques et incertitudes auxquels Groupe Aeroplan est exposé n'ont pas changé depuis la publication du rapport de gestion de 2008. Pour obtenir de plus amples renseignements et une description complète des facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence importante sur les activités de la Société, le lecteur est prié de se reporter aux rubriques pertinentes du rapport de gestion de 2008 et de la notice annuelle de Groupe Aeroplan datée du 27 mars 2009.

PROBLÈMES DE LIQUIDITÉ D'AIR CANADA

Air Canada a subi des pertes d'exploitation importantes par le passé et pourrait en subir d'autres. Dans les derniers documents publics qu'elle a déposés, Air Canada indique qu'elle est actuellement exposée à plusieurs risques susceptibles d'avoir une incidence importante sur ses résultats d'exploitation et sa situation de trésorerie dans l'avenir. Pour affronter ces risques, Air Canada a annoncé une gamme complète de mesures et d'initiatives financières.

Rien ne garantit que ces mesures ou ces liquidités supplémentaires seront suffisantes pour permettre à Air Canada d'atteindre une rentabilité durable à l'avenir ou de régler ses passifs financiers et de satisfaire à ses autres obligations contractuelles à l'échéance. Si Air Canada est incapable de régler ses passifs financiers et de satisfaire à ses autres obligations contractuelles à l'échéance, ou sinon de conclure des ententes visant à obtenir des liquidités supplémentaires, elle pourrait être forcée de s'adresser au tribunal pour se protéger contre ses créanciers en vertu de la législation sur l'insolvabilité.

La faillite ou l'insolvabilité d'Air Canada pourrait faire perdre à Aéroplan la totalité ou une partie des 150,0 M\$ qu'elle a prêtés à Air Canada aux termes du crédit global d'Air Canada. Elle pourrait également conduire à la résiliation ou à la renégociation du CPSC. Advenant une renégociation, Aéroplan Canada pourrait être tenue de payer les sièges qu'elle achète à Air Canada à des prix plus élevés que ceux qui sont actuellement en vigueur aux termes du CPSC. En cas de résiliation du CPSC, Aéroplan Canada devrait acheter des places auprès d'autres sociétés aériennes. Les places achetées à une autre société aérienne pourraient coûter plus cher que les places comparables achetées aux termes du CPSC, et les itinéraires offerts par les autres sociétés aériennes pourraient ne pas convenir aux membres demandant l'échange. De ce fait, Aéroplan Canada pourrait enregistrer des coûts plus élevés de demande d'échange pour les voyages aériens alors qu'en même temps, le taux de satisfaction des membres du programme Aéroplan pourrait diminuer sérieusement en raison des déplacements à bord d'autres transporteurs aériens.

La faillite ou l'insolvabilité d'Air Canada pourrait également inciter certains partenaires d'accumulation à tenter de renégocier les conditions de leurs relations commerciales avec Groupe Aeroplan. Le résultat d'éventuelles renégociations entre Groupe Aeroplan et l'un ou l'autre de ses principaux partenaires d'accumulation pourrait avoir une incidence défavorable sur le produit brut tiré de la vente de milles Aéroplan.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des renseignements supplémentaires sur Groupe Aeroplan et ses entreprises en exploitation, notamment la notice annuelle et la circulaire de sollicitation de procurations de la direction de Groupe Aeroplan, datées respectivement du 27 mars 2009 et du 15 avril 2009, peuvent être consultés sur le site SEDAR au www.sedar.com ou le site Web de Groupe Aeroplan au www.groupeaeroplan.com, sous la rubrique intitulée Investisseurs.